

Philippe Cordez, « Le lieu du texte. Les livres enchaînés au Moyen Âge », in *Revue Mabillon*, 2006, p. 75-103. **Preprint**

## LE LIEU DU TEXTE : LES LIVRES ENCHAÎNÉS AU MOYEN ÂGE

L'usage d'enchaîner les livres, né dans l'Europe médiévale, fut très courant jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle mais semble aujourd'hui étrange. La chaîne, associée à une image violente, heurte notre relation affective à l'objet-livre<sup>1</sup>. Les textes tels que nous les rêvons ne devraient-ils pas être universellement accessibles, libérés des contraintes physiques<sup>2</sup> ? Ce sentiment d'étrangeté est dû à une transformation de l'ordre des livres, pour reprendre l'expression de Roger Chartier désignant la manière de les appréhender et de les utiliser<sup>3</sup>. Il faut éviter de projeter sur le Moyen Âge l'image familière de nos bibliothèques. Les livres d'un monastère ou d'une cathédrale, répartis en de nombreux endroits<sup>4</sup>, de l'église au dortoir en passant par l'infirmerie, le réfectoire<sup>5</sup>, l'*armarium*, la *librairie*, circulaient, étaient parfois prêtés à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté. Considérer les livres immobilisés par des chaînes au milieu de ce mouvement continu, c'est aborder un aspect important de l'histoire de la pratique et de la symbolique de l'écrit au Moyen Âge.

Il a été peu écrit sur les livres enchaînés. En Angleterre, le fait qu'une série de bibliothèques, notamment universitaires, soient restées dans un état ancien, souvent du XVII<sup>e</sup> siècle, a suscité plusieurs études<sup>6</sup>. De courts articles [76] parus dans des revues d'histoire et de

---

<sup>1</sup> Ce thème traverse toute l'historiographie sur le sujet. Il apparaît dès 1605 dans la bouche du roi d'Angleterre, inaugurant la bibliothèque de l'université d'Oxford rénovée à l'initiative de Thomas Bodley : « If I were not a King, I would be a university man : and if it were so that I must be a prisoner, if I might have my wish, I would desire to have no other prison than that library, and to be chained together with so many good authors *et mortuis magistris*. » Rapportée in Robert BURTON, *The Anatomy of melancholy*, 1621, la phrase est citée par Burnett Hillman STREETER, *The chained library; a survey of four centuries in the evolution of the English library*, Londres : Macmillan and co., 1931, p. 212.

<sup>2</sup> Nous construisons Internet, cet autre dispositif technique, à la mesure de cet idéal.

<sup>3</sup> Roger CHARTIER, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Paris : Albin Michel, 1996.

<sup>4</sup> Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, « Classifications et classements », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, T. I. *Les bibliothèques médiévales*, André VERNET éd., Paris, 1989, p. 373-393, chap. « Les dépôts séparés » p. 374-379.

<sup>5</sup> Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, « Les livres de l'infirmerie dans les monastères médiévaux », *Revue Mabillon*, n.s. 5, 66, 1994, p. 57-81. De la même, sur les livres utilisés et conservés au réfectoire : « Les listes médiévales de lectures monastiques. Contribution à la connaissance des anciennes bibliothèques bénédictines », *Revue bénédictine*, 96, 1986, p. 271-326.

<sup>6</sup> William BLADES, « Books in chains », in *Bibliographical Miscellanies*, T. 2 et 5, Londres, juil. et août 1890 ; repris dans *Books in chains and other bibliographical papers*, Londres, 1892 ; New York, 1892 ; rééd. Detroit, 1968 ; B. H. STREETER, *The chained library, op. cit.* (note 1) ; rééd. New York, 1970. D'autres bibliothèques enchaînées conservées ont donné lieu à des monographies portant sur les livres plutôt que sur leur fixation. La plus ancienne est la Malatestiana de Césène en Italie achevée en 1454, cf. Giordano CONTI, *La Biblioteca Malatestiana*, Milan, 1989 ; 2000 ; bibliographie sur <http://www.malatestiana.it/testo/Bibliografia%20malatestiana.rtf> [19/02/06]. Celle de l'église Saint-Walburg de

bibliophilie à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, signalent à titre de curiosité des faits isolés<sup>7</sup> ou bien relayent le savoir anglophone en français ou en allemand<sup>8</sup>. Enfin, les livres enchaînés ont leur place dans des ouvrages généraux sur l'écrit<sup>9</sup>, les livres<sup>10</sup> et les bibliothèques<sup>11</sup> au Moyen Âge. Ces travaux expliquent tous la présence des chaînes par le simple fait qu'elles évitaient que les livres, de grande valeur, ne soient volés ; une remarque sur l'étonnement que suscite la pratique aux yeux modernes, voire sur les progrès faits par les bibliothèques depuis le temps où elle était en usage, est rarement épargnée<sup>12</sup>. L'accent est en général mis sur la forme la plus spectaculaire, celle des bibliothèques enchaînées.

Le corpus examiné ici, dont le noyau résulte du rassemblement des cas mentionnés dans la littérature, concerne surtout les livres enchaînés dans les espaces ecclésiastiques. Seule la phase de mise en place des bibliothèques enchaînées proprement dites a été considérée. Divers types de documents apportent des éclairages croisés. Les inventaires précis sont plus fréquents à la fin du Moyen Âge sans que cela soit systématique<sup>13</sup>. Les testaments indiquant ce qui doit être fait des livres légués peuvent livrer, outre un *terminus post quem*, des informations sur la motivation d'un donateur. On [77] trouve aussi quelques documents prescriptifs, des témoignages médiévaux divers, des descriptions de l'époque moderne. Enfin, les livres ayant été enchaînés en portent parfois les stigmates, même si cela ne nous dit pas où et depuis quand ils l'étaient. Deux volumes d'inventaire et de description des reliures

---

Zutphen en Hollande fut installée entre 1561 et 1564 : Koenraad Oege MEINSMA, *Catalogus van de librije der St. Walburgskerk te Zutphen. Met geschiedkundige inleiding*, Zutphen, 1903. Du XVII<sup>e</sup> siècle : la plus grande en place (1444 livres) : Joan WILLIAMS, *The chained library at Hereford Cathedral*, Hereford, 1996, et : WILDING, W., « On a library of chained books at Chirbury », *Journal of the British Archaeological Association*, 39, 1884, p. 394-401.

<sup>7</sup> Une dizaine de notices dans *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, Paris, entre 1894 et 1899 ; Placide LEFEVRE, « Un *Liber catenatus* dans la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles », *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, 9, 1932, p. 142-144 ; enfin Roy SHIPPERBOTTOM, « Books Enchained », *Quadrat: A Periodical Bulletin of Research in Progress on the British Book Trade*, 4, 1996, p. 3-5, sur la persistance de la pratique au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>8</sup> Konrad KARL, « Angekettete Bücher », *Zeitschrift für Bücherfreunde*, N.F., 4, 1912, p. 21-25 ; Jules PEETERS, « Livres enchaînés », *Le livre et l'estampe. Revue de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique*, 1958, p. 61-65. Egalement deux livres de vulgarisation récents : Henry PETROSKI, *The Book on the Bookshelf*, New York : Alfred A. Knopf, 1999 ; Klaus MÜLLER, *Das Kettenbuch. Der eiserne Schutz vor Buch-Diebstahl und andere Buchsicherungs-Systeme*, Landau : Klaus Müller, 1999 (livre miniature à chaîne d'argent).

<sup>9</sup> Nombreux cas réunis par Wilhelm WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, Leipzig, 1896.

<sup>10</sup> Friedrich Adolf SCHMIDT-KÜNSEMÜLLER, « Kettenbuch », dans *Lexikon des gesamten Buchwesens*, T. IV, éd. S. CORSTEN et al., 1995, p. 204 ; notice dans *Reclams Sachlexikon des Buches*, éd. Ursula RAUTENBERG, 2003.

<sup>11</sup> John Willis CLARK, *The Care of books*, Cambridge, 1902 ; Jean VEZIN, « Le mobilier des bibliothèques », dans *Les bibliothèques médiévales*, A. VERNET éd., *op. cit.* (note 4), p. 365-371, ici p. 368-369.

<sup>12</sup> W. BLADES, « Books in chains », *art. cit.* (note 6) déclare par exemple (p. 17) : « a good book is like a strong man, and when chained is as shorn Samson among the Philistines », puis évoque la « national advance in education and enlightenment » de l'Angleterre de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, garante de la liberté d'accès aux livres.

<sup>13</sup> Il ne semble pas avoir existé de norme en ce domaine. Albert DEROLEZ n'aborde pas ce problème dans *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, 1979 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 31).

médiévales des bibliothèques françaises sont parus<sup>14</sup>. A Autun, ce sont 52 reliures sur les 290 décrites qui conservent des traces de chaînes, et à Vendôme, 69 sur 255, soit une proportion de 18 et 27% de manuscrits à chaînes. Ces chiffres confirment la banalité de la pratique sans rendre compte de la diversité des situations. Etudier les méthodes de fixation serait également instructif<sup>15</sup>. Seules les mentions explicites de livres enchaînés ont été retenues, bien que nombre de ceux que les documents localisent précisément aient sans doute aussi été fixés. La diversité des exemples a semblé assez représentative pour décrire la pratique dans toute son ampleur, avant des études particulières sur un type d'établissement ou de livre, une région ou une époque.

Certes, les chaînes empêchaient le vol des livres, mais s'il ne s'était agi que de cela une armoire aurait bien suffi à les garder. Elles servaient en fait surtout à les rendre accessibles, communs à ceux qui les fréquentaient. Les livres enchaînés, toujours liés à des institutions, comptent parmi les formes les plus sociales de l'écrit, qui investit au cours du bas Moyen Âge des domaines toujours plus variés des activités humaines<sup>16</sup>. Les étudier offre un point de vue privilégié sur la mise en scène de l'écrit et ses liens avec l'oralité, sur le rôle joué par l'écrit dans la cohésion des groupes, sur l'organisation de la dévotion et du savoir.

Bien que des livres enchaînés soient attestés dès le XI<sup>e</sup> siècle, considérer les thèmes qui sous-tendent cette pratique permet d'attribuer le moment-clé de son développement au XIII<sup>e</sup> siècle. Trois étapes permettront de rendre compte de la diversité des textes, des lieux, des motivations de ceux qui les installent et de ceux qui les lisent, dans les institutions ecclésiastiques et ailleurs. On verra tout d'abord comment les groupes de clercs s'organisent autour de textes fondateurs enchaînés dans des espaces communs, qu'il s'agisse de la Parole divine, du rite liturgique, des règles de vie, et jusqu'aux actes de propriété. Se posant ensuite la question des projets qui présidèrent à la fixation de ces livres, on reconnaîtra des mesures de réforme, la volonté de faire mémoire de soi, et des actes de charité. On décrira enfin la genèse, dans [78] la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, de la bibliothèque à pupitres, cadre le plus

---

<sup>14</sup> *Reliures médiévales des bibliothèques de France*, T. I Jean-Louis ALEXANDRE, Claire MAITRE, *Autun*, T. II Jean-Louis ALEXANDRE, Geneviève GRAND, Guy LANOË, *Vendôme*, Turnhout, 1998-2000. Sur cette entreprise, cf. Dominique GROSIDIER DE MATONS, Philippe HOFFMANN, Jean VEZIN, « Le recensement des reliures anciennes conservées dans les collections publiques en France. Réflexions sur une méthode de travail », dans *Ancient and Medieval book materials and techniques*, Marilena MANIACI et Paola F. MUNAFO éd., Città del Vaticano, 1993, p. 157-179. Egalement : [www.irht.cnrs.fr/cipl/rmbf.htm](http://www.irht.cnrs.fr/cipl/rmbf.htm) [19/02/06].

<sup>15</sup> La longueur de la chaîne d'un livre permet ainsi de déterminer s'il était fixé sur un pupitre simple ou à étagères. Une méthode d'attache peut être spécifique d'une bibliothèque à un moment donné : N. R. KER, « Chaining from a Staple on the back Cover », *Bodleian Library Record*, 3, 1950/51, p. 104-107.

<sup>16</sup> Je renvoie aux études des usages de l'écrit menées par le groupe de recherche de Münster (1986-1999) sous le titre *pragmatische Schriftlichkeit*.

systématique et le plus connu d'utilisation des livres enchaînés, inaugurant une nouvelle pratique du savoir particulièrement développée ensuite dans les universités.

### **Espaces communs, textes fondateurs : de la Parole divine au droit local**

Les diverses communautés ecclésiastiques du Moyen Âge avaient pour mission première d'accomplir régulièrement les rites liturgiques, ce pour quoi elles s'appuyaient sur des livres. Ceux-ci étaient de différents types<sup>17</sup> dont il convient de distinguer les usages, c'est-à-dire la performance par laquelle ils étaient inscrits dans un jeu social. Il faut considérer pour cela, outre les textes, le luxe éventuel des volumes et les gestes qui les accompagnaient. On peut ainsi distinguer trois groupes de livres. Les premiers sont posés sur l'autel : le célébrant y lit les formules canoniques du rite ou les prières. Il s'agit du sacramentaire, ou du missel à partir des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, qui représente l'action même de la messe en train d'être dite. Le célébrant y lit ostensiblement, on sait que le livre est là, mais il n'est pas véritablement montré<sup>18</sup>. Les épistoliers, évangéliaires ou lectionnaires, servant aux lectures de la Bible, étaient quant à eux apportés en procession au début de la messe puis déposés sur un ambon ou un pupitre, où un diacre ou un sous-diacre venait lire<sup>19</sup>. Matérialisant la parole divine, tous ces livres étaient souvent très précieux par leur décor et leurs reliures d'orfèvrerie<sup>20</sup>. Mis à l'abri après usage dans des armoires ou des salles fermées<sup>21</sup>, ils n'étaient pas maintenus à demeure dans l'église. Les plus anciens cas de livres enchaînés appartiennent au troisième groupe que je distingue ici, celui des livres de chant, dont il va être question maintenant.

À la fin du IX<sup>e</sup> siècle, le biographe du pape Grégoire le Grand (590-604) affirma que celui-ci avait composé, pour la nouvelle école de chant romaine, [79] un antiphonaire qui se

---

<sup>17</sup> Cf. Pierre-Marie GY, « Typologie et ecclésiologie des livres liturgiques médiévaux », *La Maison-Dieu*, 121, 1975, p. 7-21 ; repris dans *La liturgie dans l'histoire*, Paris, 1990, p. 81-89 ; Eric PALAZZO, *Histoire des livres liturgiques. Le Moyen Âge. Des origines au XIIIe siècle*, Paris, 1993.

<sup>18</sup> Cf. Jean-Claude BONNE, « Rituel de la couleur. Fonctionnement et signification des images dans le Sacramentaire de Saint-Etienne de Limoges », dans *Image et signification*, Paris, 1983 (Rencontres de l'École du Louvre, 1982), p. 129-139.

<sup>19</sup> Cf. sur les usages de l'évangélaire Nikolaus GUSSONE, « Der Kodex auf den Thron. Zur Ehrung des Evangelienbuches in Liturgie und Zeremoniel », dans *Wort und Buch in der Liturgie. Interdisziplinäre Beiträge zur Wirkmächtigkeit des Wortes und Zeichenhaftigkeit des Buches*, Hanns Peter NEUHEUSER éd., St. Ottilien, 1995, p. 191-231.

<sup>20</sup> Sur les livres précieux, en particulier au haut Moyen Âge : Frauke STEENBOCK, *Der kirchliche Prachteinband im frühen Mittelalter. Von den Anfängen bis zum Beginn der Gotik*, Berlin, 1965 ; Eric PALAZZO, « Le livre dans les trésors du Moyen Âge : contribution à l'étude de la Memoria médiévale », dans *Les Trésors de sanctuaires de l'Antiquité à l'époque romane. Communications présentées au Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge*, Jean-Pierre CAILLET éd., Paris, 1996 (Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, cahier 7), p. 137-160 ; repris dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, 52/1, 1997, p. 93-118.

<sup>21</sup> Sur les salles annexes : Franz J. RONIG, « Die Schatz- und Heiltumskammern. Zur Ursprunglichen Aufbewahrung von Reliquien und Kostbarkeiten », dans *Rhein und Maas-Kunst und Kultur 800-1400*, Anton LEGNER éd., Cologne, 1972-1973, T. I, p. 134-141.

trouvait toujours dans la maison des chantres près du palais du Latran avec le lit depuis lequel il enseignait, et le fouet avec lequel il châtiât ses élèves<sup>22</sup>. La description de cette installation visait à prouver l'authenticité du livre : en cette période de réforme carolingienne où l'on tentait d'imposer l'uniformité des chants de la messe, il était stratégique d'attribuer l'antiphonaire au prestigieux saint Grégoire et de vanter l'existence d'un livre-relique romain<sup>23</sup>. Selon Ekkehard IV, continuateur au début du XI<sup>e</sup> siècle de la chronique de l'abbaye de Saint-Gall, le livre aurait été posé à Rome sur un pupitre nommé *cantarium*, qu'il a du mal à décrire, où chacun pouvait venir l'inspecter. Ce dispositif aurait été imité à Saint-Gall près de l'autel des saints Apôtres lorsqu'on y installa une copie du livre, consultée en cas de désaccord<sup>24</sup>. Le texte ne dit pas, à dire vrai, que le volume était enchaîné<sup>25</sup>.

Il semble donc que l'antiphonaire grégorien, installé avec un faste réservé habituellement aux livres contenant les Saintes Ecritures, n'était pas directement utilisé dans la liturgie. L'habitude de conserver des livres de chant en permanence, prêts à l'emploi, dans le chœur des églises est attestée par le catalogue des livres de l'abbaye du Mont-Cassin, rédigé en 1023, dans lequel sont mentionnés deux hymnaires « à toujours avoir dans le chœur »<sup>26</sup>, [80] lesquels ont pu servir à deux solistes dirigeant le chœur. Ceux-ci en effet ont

<sup>22</sup> *Scolam quoque cantorum, quae hactenus ei[us]dem [?] institutionibus in sancta Romana ecclesia modulatur, constituit; eique cum nonnullis praediis duo habitacula, scilicet alterum sub gradibus basilicae beati Petri apostoli, alterum [habitaculum] vero sub Lateranensis patriarchii domibus fabricavit, ubi usque hodie lectus ejus, in quo recubans modulabatur, et flagellum ipsius, quo pueris minabatur, veneratione congrua cum authentico Antiphonario reservatur [...].* JEAN DIACRE (v. 824-av. 882), *Vita Gregorii*, 2, 6, éd. *Patrologie Latine*, 75, col. 59-242, ici col. 90 c. Des récits de voyage du XV<sup>e</sup> siècle décrivent encore une pièce ou chapelle près du Latran où le pape aurait étudié et enseigné et conservant ses livres : Nine Robijntje MIEDEMA, *Die römischen Kirchen im Spätmittelalter nach den 'Indulgentiae ecclesiarum urbis Romae'*, Tübingen, 2001, p. 210 et 212.

<sup>23</sup> On considère aujourd'hui que l'antiphonaire s'est constitué progressivement et que l'archétype grégorien est une fiction : Michel HUGLO, « L'antiphonaire : archétype ou répertoire originel ? », dans *Grégoire le Grand*, Jacques FONTAINE, Robert GILLET, Stan PELLISTRANDI éd., Paris, 1986 (colloques internationaux du CNRS), p. 661-669. Pour un point de vue plus large, voir E. PALAZZO, *Histoire des livres liturgiques, op. cit.* (note 17), p. 91 et 153-154.

<sup>24</sup> *Casus sancti Galli*, éd. von ARX, Hanovre, 1829 (Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum, 2), p. 102-103 : *Erat Romae instrumentum quoddam et theca ad antiphonarii authentici publicam omnibus adventantibus inspectionem repositorium, quod a cantu nominabant cantarium. Tale quidem ipse apud nos adinstar illius circa aram apostolorum cum autentico locari fecit, quem ipse attulit exemplato antiphonario ; in quo usque hodie, in cantu si quid dissentitur, quasi in speculo error eiusmodi universus corrigitur.* Un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall de la vie de Grégoire par Jean Diacre porte, en marge du passage consacré à l'antiphonaire, un ajout du XI<sup>e</sup> siècle : *Romanum nos Sanctigallenses retinuimus, qui nos cantilenas Karolo iubente edocuit, et antiphonario suo exemplatum, in cantario, sicut Romae est, iuxta apostolorum aram locavit (ibid., note 55 p. 103).* Une liste d'objets fondus en 1077 et 1086, reprise à la fin du XII<sup>e</sup> ou au début du XIII<sup>e</sup> siècle par un autre continuateur de la chronique (*ibid.*, p. 157), mentionne un *pulpito publico* couvert de feuilles d'argent, qui était peut-être ce *cantarium*.

<sup>25</sup> Contrairement à ce qu'affirme W. WATTENBACH, *Das Schriftwesen, op. cit.* (note 9), p. 622.

<sup>26</sup> *Ymnaria duo in choro semper habenda*, éd. Gustav BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, T. I, *Catalogi saeculo XIII vetustiores*, Bonn, 1885, p. 133 cité par E. PALAZZO, *Histoire des livres liturgiques, op. cit.* (note 17), p. 158. Parmi les 69 livres dont la chronique du monastère du Mont-Cassin rapporte qu'ils ont été donnés par l'abbé Desiderius dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle figurent aussi *Antiphonaria de die, duo in choro*

sans doute été les premiers à utiliser pour chanter des livres, qui avaient probablement un double statut. Ils servaient bien sûr d'aide-mémoire, en particulier pour les textes – la musique ne fut notée que dans un second temps –, mais ils avaient aussi une fonction représentative, le prestige du chant étant rehaussé par la présence de l'écrit dans le dispositif scénique, l'*ornamentum* du rite. Le commentateur carolingien de la liturgie Amalaire de Metz l'exprime en affirmant paradoxalement que « le chantré, sans avoir besoin de lire, tient dans ses mains le (*cantatorium* aux) plaques (d'ivoire) »<sup>27</sup>. Le nombre de quatre psautiers enchaînés dans l'église du monastère de Wissembourg en Alsace, d'après un catalogue rédigé entre 1032 et 1043<sup>28</sup>, laisse penser que les moines eux-mêmes y suivaient le chant de l'office, alors que le psautier était appris par cœur par les novices dès leurs débuts : leur présence servait directement la gloire divine, au moins autant que la mémoire des chanteurs.

L'usage des livres de chant se transforme au XIII<sup>e</sup> siècle avec l'apparition de grands antiphonaires écrits en gros caractères, que des images montrent sur des pupitres autour desquels se tiennent les chantres<sup>29</sup>. L'écrit, mis en scène, prend toujours plus d'importance par rapport à l'oralité, dans la liturgie comme ailleurs à cette époque. Les livres enchaînés à usage des moines et chanoines se font dès lors très présents dans les chœurs d'églises. Les stalles, qui se développent elles-mêmes à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, sont parfois équipées de tablettes ou de pupitres rotatifs en forme de selle de cheval supportant des livres<sup>30</sup>. La décision prise en 1368, à Notre-Dame de Paris, de punir ceux qui briseraient les chaînes des livres du chœur révèle la normalité de leur présence en ce lieu<sup>31</sup>. A la cathédrale de Wells en 1414, on achète des

---

*semper abenda*, ce qui n'est pas le cas d'un *Antiphonarium de nocte* et d'autres livres liturgiques. Cf. *Chronica monasterii Casinensis*, III, 63, in *MGH, Scriptores*, XXXIV, éd. H. HOFFMANN, Hanovre, 1980, p. 444-446.

<sup>27</sup> *Cantor, sine aliqua necessitate legendi, tenet tabulas in manibus*. AMALAIRES DE METZ, *Liber officialis*, III, éd. J. M. HANSENS, Città del Vaticano, 1948 (*Studi et testi*, 139), p. 303, cité par E. PALAZZO, *Histoire des livres liturgiques*, op. cit. (note 17), p. 95.

<sup>28</sup> *psalteria intus servata X. in aeclesia IIII catenata*, cité par W. WATTENBACH, *Das Schriftwesen*, op. cit. (note 9), p. 622-623. Sur 171 volumes, 30 sont conservés : Cf. BUTZMANN, Hans, *Die Weissenburger Handschriften, neu beschrieben*, Fancfort, 1964 (Kataloge der Herzog-August-Bibliothek Wolfenbüttel, 10), p. 35-39.

<sup>29</sup> Cf. E. PALAZZO, *Histoire des livres liturgiques*, op. cit. (note 17), p. 101, qui renvoie à Thomas William ELICH, *Le contexte oral de la liturgie médiévale et le rôle du texte écrit*, thèse de doctorat inédite, Institut catholique de Paris et Université de Paris IV, 1988, T. II, p. 235-245. Voir aussi Michel HUGLO, *Les livres de chant liturgique*, Turnhout, 1988 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 52), p. 92-93.

<sup>30</sup> Avant cette date, des bancs étaient disposés derrière l'autel principal autour de la cathèdre de l'abbé ou de l'évêque. Certains ensembles de stalles sont même équipés d'armoires fermant à clé. Mais ailleurs on se demande comment exactement les livres que décrivent les inventaires étaient installés. J'ai consulté Walter LOOSE, *Chorgestühle des Mittelalters*, Heidelberg, 1931 (Heidelberger Kunstgeschichtliche Abhandlungen, 11).

<sup>31</sup> *Feratur sententia, et ponatur in choro, in fractores librorum existentium in choro, etiam contra illos qui amovebunt cathenas de dictis libris, monitione tamen praemissa*. Acte recopié à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans un recueil de 38 pages in 4<sup>o</sup> intitulé *Extraits des registres de l'Eglise de Paris touchant l'ancienne librairie*, relié avec le premier volume du catalogue de la bibliothèque (Bibliothèque de l'Arsenal, ms n°852, in-folio), éd. par Alfred FRANKLIN, *Les anciennes bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges etc.*, Paris : Imprimerie impériale, 3 T., 1867-1873, ici T. I, p. 46.

chaînes [81] pour fixer dans le chœur un *porphory* (vraisemblablement un bréviaire) et un psautier<sup>32</sup>.

Hors des stalles, les livres de chant pouvaient également être protégés par des grilles ou des cages<sup>33</sup>, qui sont une surenchère par rapport à la chaîne, l'espacement des barreaux conditionnant les gestes du lecteur. C'est le cas dès 1294 pour un psautier et un antiphonaire, décrits dans un inventaire de la cathédrale d'Angers<sup>34</sup>. Une grande cage en fer, vide, se trouve encore aujourd'hui dans le déambulatoire de celle de Halberstadt en Allemagne, scellée à hauteur d'homme à la clôture de chœur sur une planche (ill. 1)<sup>35</sup>. Installée après la construction du chœur au XIV<sup>e</sup> siècle, elle aurait pu abriter les livres utilisés par les chanteurs lors des messes dites dans la chapelle axiale, si l'on en croit un conservateur de la cathédrale qui fut en 1739 le premier à la mentionner, alors qu'elle n'était déjà plus en usage<sup>36</sup>. [82]

---

<sup>32</sup> « [...] for one porphory and one psalter, the gift of Master R. Drayton, in the choir. » Cité in B. H. STREETER, *The chained library*, *op. cit.* (note 1), p. 3. Je rapproche *porphory* du latin *portiforium*, attesté dans le sens de bréviaire en Angleterre jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, cf. E. PALAZZO, *Histoire des livres liturgiques*, *op. cit.* (note 17), p. 182, note 1.

<sup>33</sup> Sur quatorze attestations de grilles à livres dans des églises que j'ai pu rassembler, cinq sont certainement médiévales. En 1724, Henri Sauval dit en avoir vu « ...dans la Nef de saint André de Bordeaux, à la croisée de l'Eglise Cathedrale de Laon, à Senlis à un des piliers du Jubé de saint Rieul ; dans la grande Nef de Notre-Dame de Melun, à saint Quentin, contre le mur du Chœur de l'Eglise Collegiale, & ailleurs : & toutes sont ou carrées, ou carrées longues, & faites de barreaux de fer espacés... », in *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 3 T., 1724, ici T. II, p. 634-635. Je citerai plus loin d'autres cas (notes 84, 113-114). Un tableau attribué à Rogier van der Weyden figure un intérieur d'église avec un gros volume dans une niche grillée près de l'une des colonnes du sanctuaire : D. de LUXEMBOURG, *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, Paris, 39, 1899, col. 19-20, qui cite sans préciser Adolphe-Napoléon DIDRON, *Annales archéologiques* (Paris, 1844-1881).

<sup>34</sup> *Aliud Psalterium vetus quod erit in craticula*, et *Unum Antiphonarium quotidianum, quod est in craticula*. Louis de FARCY, *Monographie de la cathédrale d'Angers*, T. I *Le mobilier*, Angers, 1901, p. 259-260. Un psautier *in craticula* est encore signalé dans plusieurs autres inventaires, par exemple celui de 1418 : *Unum psalterium vetus, modicum, quod solebat esse in craticula*, cf. Jean VEZIN, *Les scriptoria d'Angers au XIe s.*, Paris, 1974, p. 30.

<sup>35</sup> La cage qui mesure 1,36 m de long sur 45 cm de haut a pu abriter plusieurs grands livres. La planche-support, longue de 2,25 m et large de 38 cm, dépasse d'environ 45 cm de part et d'autre : à gauche, un plat de reliure en bois avec des restes de cuir est resté fixé après que le livre ait été arraché. Le travail de forge n'est pas soigné ; c'est un ajout à l'architecture. Aucun dispositif d'ouverture n'étant prévu, les livres ont dû être détruits lors de leur extraction. La planche, dont la tranche est accessible, pourrait facilement être datée par dendrochronologie. Je remercie Jörg Richter, conservateur du trésor de la cathédrale, pour avoir pu étudier cette installation.

<sup>36</sup> Konrad Matthäus HABER, *Kurz-gefasste aber doch gründliche Nachricht...*, Halberstadt, 1737, rééd. 1739, p. 40 : « ... etwas in der Höhe / an der Wand ein eisern Gitter / mit so grossen Oeffnungen / dass man mit der Hand durchlangen kann / darinnen haben vormahls die Chor-Bücher gelegen und haben die Choraes davor treten und aus den Büchern singen müssen / wenn der Bischoff in der Capelle Messe gelesen hat; Wie man denn von diesem Orte in die Capelle hinein sehen kann ». La chapelle semble en fait un peu loin de la cage. Des messes quotidiennes y ont eu lieu entre les années 1360 et le XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui pourrait expliquer un souvenir imprécis en 1739 : cf. Eva FITZ, « Die Marienkapelle des Halberstädter Domes im Kontext von Liturgie und Kunst », *Hallesche Beiträge zur Kunstgeschichte*, 4, Halle, 2002, qui ne parle pas de la cage.



III. 1 Cathédrale de Halberstadt (Allemagne, Saxe-Anhalt), cage à livres dans le sud-est du déambulatoire, entre le 14<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle.



III. 2 Cathédrale de Halberstadt, dictionnaire latin à deux chaînes, 14<sup>e</sup> ou 15<sup>e</sup> siècle.

[83] Bien que dominant en nombre, les livres de chant ne furent pas les seuls livres enchaînés dans les églises. Les inventaires permettent de se faire une image de l'ensemble des livres enchaînés à un moment donné dans une église, dans le chœur ou ailleurs. J'en citerai trois de manière plus complète, avant de revenir sur chaque type de textes. En 1394, le sacristain de la paroisse Saint-Nicolas de Überlingen en Allemagne était responsable de 27 livres liturgiques, dont neuf étaient enchaînés : cinq psautiers, deux missels, un bréviaire (ou un épistolier) et un *zittbuch* ou « livre du temps », sans doute un ordinaire<sup>37</sup>. A la cathédrale de Dol en Bretagne, le catalogue de la bibliothèque du chapitre, rédigé en 1440-1441, recense 67 livres dont 27 sont enchaînés dans le chœur. 19 sont des livres de chant : quatre antiphonaires, trois psautiers, douze volumes constituant huit bréviaires. Parmi les huit autres livres, deux servent aux lectures, à savoir un *livre de ancienne escripture, qui se commence Baidricus, etc.* - probablement une chronique mentionnant l'archevêque de Dol Baudri de Bourgueil (1047-1130) -, et une *Légende dorée*. Deux autres sont des commentaires de la liturgie, celui de *Maistre Jehan Belet*, et le *Rational* de Guillaume Durand. Un *livre de Grammaire d'ancienne escripture, nommé Ugusse* et un *Catholiquon*, c'est-à-dire un dictionnaire latin, informaient sur la langue sacrée. Enfin, « enchainez ensemble », un livre d'*Ysope* et des *Hymnes glosées*<sup>38</sup>. L'inventaire de la cathédrale de Olomouc en Moravie (République tchèque), rédigé en 1435, recense outre des reliques, de l'orfèvrerie et des vêtements, 109 livres<sup>39</sup>, dont seulement sept sont qualifiés d'enchaînés. Quatre sont des

<sup>37</sup> L'inventaire a été dressé le 29 septembre 1394 lors de l'investiture du prêtre Hans Reutz comme sacristain. Il recense des chasubles, de l'orfèvrerie, et comme livres enchaînés : *item ij mettibuch an kettinnan, item iii psalter, ligent an kettinnan, item 1 zittbuch an ainer kettun, daz ist syder verkosst herrn Wernhern (...) item 1 briefer an ainer kettun, item 1 psalter an ainer kettun*. Les mots *Brief* (lettre), et *Brevier* (bréviaire) dérivant tous deux du latin *breve*, le *briefer* peut être un bréviaire ou un épistolier (« recueil de lettres »), la première option étant plus probable pour un livre enchaîné. Les 18 livres non enchaînés sont deux collectaires, quatre antiphonaires, un graduel, cinq missels dont deux pléniers, un homélaire de Carême (*omeln in der fastun*), un bréviaire ou épistolier (*nuwer briefer nach tuczschon orden*), trois *obsequilia*, un *bastain*. Ed. in ROTH VON SCHRECKENHEIM, « Zur Geschichte der Stadt Überlingen », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 22, 1869, p. 1-32, 257-276, 418-436, ici p. 431-433, en particulier p. 432. La cote donnée est Reg. 29.

<sup>38</sup> « Est attaché ou cueur de ladicle église un livre de ancienne escripture, qui se commence Baidricus, etc. Item y a oudit cueur un autre livre ataché, nommé Racionale divinorum officiorum, que donna Monsieur Estienne Cueuret, jadis evesque dudit lieu de Dol. Item oudit cueur est ataché un autre livre nommé Catholiquon, que donna auxi ledit feu Monseigneur Estienne, jadis evesque dudit lieu de Dol, pour certains obitz. Item y a oudit cueur, de la part devers le medy... un livre de Grammaire d'ancienne escripture, nommé Ugusse. Item Ysope et les Hymnes glosées, et sont tous deux enchainez ensemble. Item de l'autre part dudit cueur, devers le nort... y a la Légende Dorée, enchainée. Item y a un livre nommé Maistre Jehan Belet, enchainé. » Ce catalogue cité par Arthur de LA BORDERIE, « Notes sur les livres et les bibliothèques au moyen âge en Bretagne », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, série 5, 3, 1862, p. 39-53, ici p. 41-42 se trouve aujourd'hui aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

<sup>39</sup> Ed. in Gregor WOLNY « Inventarium der Olmützer Domkirche vom Jahre 1435, oder Verzeichniss aller Kostbarkeiten derselben in Gold und Silber, Reliquien von Heiligen, Bücher, Mess- und Chor-Gewänder u. a. m. », *Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen*, 1852, p. 145-151, 168-172 et 225-231, ici p. 168.

*viatici*, probablement des bréviaires<sup>40</sup>. [84] L'un d'entre eux, à l'usage de Prague, était devant un autel avec le *Catholicon* de Jean Balbi. Un autre, dit *de rubrica Olumucensi*, était dans une chapelle, accompagné d'une Bible en deux volumes également enchaînée. Les deux derniers *viatici* étaient attachés devant la sacristie et à la stalle du prieur. Trois livres prescriptifs, probablement des ordinaires, se trouvaient dans le chœur : deux *Rubrice* de l'église d'Olomouc, dont l'une avec un sceau, et un *regularius cum Kalendario*, pour lequel il n'est pas précisé s'il était enchaîné<sup>41</sup>.

Outre les livres de chant qui dominent en nombre, d'autres types de livres liturgiques peuvent donc être enchaînés, mais seulement semble-t-il à partir d'une époque plus tardive. Parmi eux, des missels, ainsi à la paroisse d'Überlingen en 1394<sup>42</sup>, et à la cathédrale d'Angers où l'inventaire de 1418 mentionne un bréviaire et un missel enchaînés<sup>43</sup>. Il y a aussi les livres des lectures, qu'il s'agisse de la Bible attestée à Olomouc en 1435<sup>44</sup> ou en 1462 sur un lutrin dans le chœur de l'église Saint-Pierre de Leyde (Hollande) à la suite d'un legs<sup>45</sup>, ou bien de livres d'histoire locale, telle on l'a vu cette chronique à la cathédrale de Dol en 1441, tel encore à la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse ce livre sur le protomartyr comprenant une chronique de l'établissement écrite par l'archevêque Bernard du Rosier, qui le fit enchaîner dans les stalles vers 1463, avec un volume consacré à la Vierge Marie<sup>46</sup>. En 1512, un manuscrit de la *Gesta Treverorum*, rédigée au XI<sup>e</sup> siècle, était attaché dans le chœur de la cathédrale de Trèves<sup>47</sup>.

Outre le texte sacré lui-même, le dispositif de livres enchaînés des églises comprenait des livres codifiant et commentant la liturgie. L'ordinaire d'une église fixait pour les clercs,

---

<sup>40</sup> Les *Viatici libri* peuvent être selon Du Cange des rituels pour les mourants ou des bréviaires. La localisation et le nombre de ces livres font pencher ici pour la seconde hypothèse. Charles DU CANGE, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae Latinitatis*, Paris, 1840-1850.

<sup>41</sup> Outre le *regularius in choro cum Kalendario*, on relève : *Item Viaticus magnus de Pragensi cathenatus ante altare sancte Ludmille. Item Catholicon Januense in cathena ante dictum altare. Item viaticus nouus de rubrica Olumucensi in noua Capella cathenatus. Item Due partes biblie solempnes in eadem Capella cathenate. Item viaticus antiquus ante sacristiam cathenatus. Item viaticus nouus in stalli domini prepositi cathenatus. Item Rubrice due Olomucensis Ecclesie Vna cum Sigillo pendenti, alia sine sigillo in choro cathenata.*

<sup>42</sup> Cf. note 37.

<sup>43</sup> *Missale et Breviarium, cathenatum, Nicholai Bertrandi*. Ils devaient se trouver dans l'église, une bibliothèque séparée n'ayant été créée qu'en 1435. L. de FARCY, *Monographie de la cathédrale d'Angers, op. cit.* (note 34), p. 266.

<sup>44</sup> Cf. note 41.

<sup>45</sup> KIST, *Nieuw archief*, 2, p. 239, cité par Willem MOLL, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de hervorming, 1864-1871*, Utrecht, 6 T., ici T. II, 2, 1869, p. 334.

<sup>46</sup> Ces livres, décrits par Nicolas Bertrand (v. 1455 - ap. 1527) dans son *Opus de Tholosanorum gestis* imprimé en 1515, furent détruits par un incendie en 1609. Cf. P. CABAU, « Une chronique de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse écrite par Bernard du Rosier (v. 1400 - 18 mars 1475 n.s.) », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 59, 1989, p. 253-255.

<sup>47</sup> *Warhafftige Sag oder red von dem Rock Jesu Christi...*, livret in 4°, 8 folios, imprimé à Nuremberg en 1512. Cf. Wolfgang SCHMID, « Der Nürnberger Buchdruck und die Wallfahrt zum Heiligen Rock », *Gutenberg-Jahrbuch*, 78, 2003, p. 119-133, ici p. 122.

comme dans un cahier des charges, le détail du déroulement des rites qu'ils avaient pour mission d'accomplir au long de [85] l'année<sup>48</sup>. Intégrant des composantes locales, ce livre garantissait la continuité des pratiques et ordonnait la mémoire active de chaque établissement. Au contraire des livres directement liturgiques, les ordinaires ne renfermaient pas la parole sacrée. Leur fonction n'était pas de porter l'écrit au cœur du rite, mais d'en servir l'organisation quotidienne, en tant que documents dont l'autorité était reconnue. La chaîne ne visait alors pas à intégrer le livre dans le rite, mais à lui donner la position d'un ouvrage de référence, maintenu dans un espace commun, visible et consultable. L'ordinaire de la cathédrale de Laon, de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, était encore enchaîné au XVII<sup>e</sup> siècle à une stalle du chœur<sup>49</sup>. Étaient aussi enchaînés, sans que l'on sache où exactement, le *zittbuch* d'Überlingen<sup>50</sup>, l'ordinaire de Saint-Martin d'Utrecht, du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>, celui de l'ancienne cathédrale de Tongres en Belgique, des années 1435-1436, conservé avec sa chaîne<sup>52</sup>. Les *Rubricae* d'Olomouc, dont était l'une authentifiée par un sceau visible, se trouvaient dans le chœur<sup>53</sup>, et l'ordinaire de la collégiale Saint-Paul de Lyon de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle était encore enchaîné en 1707 dans la sacristie<sup>54</sup>. Ce dernier emplacement, moins visible mais plus pratique, permettait de préparer les ornements en suivant directement les instructions du livre. Des commentaires de la liturgie étaient également situés de manière à ce que ceux qui la vivaient puissent venir s'y référer. Entre 1256 et 1275, un *Tractatus magistri G. de divinis officiis* fut enchaîné dans le cloître de l'abbaye de Cluny<sup>55</sup>. On a vu qu'un livre nommé *Maistre Jehan Belet*<sup>56</sup> se trouvait en 1440-1441 dans le chœur de la cathédrale de Dol,

<sup>48</sup> On pourra lire Eric PALAZZO, « Les ordinaires liturgiques comme sources pour l'historien du Moyen Âge. A propos d'ouvrages récents », *Revue Mabillon*, n.s. 3 (64), 1992, p. 233-240.

<sup>49</sup> Cf. Maxime de SARS, « Les coûtres de la cathédrale de Laon », in *Bulletin de la Société Historique de Haute-Picardie*, 1931, p. 115-132, ici p. 119. Cet ordinaire, conservé à la Bibliothèque de Laon (ms. 215), a été édité par Ulysse CHEVALIER, *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon*, Paris, 1897.

<sup>50</sup> Cf. note 37.

<sup>51</sup> Cf. Paul SEJOURNE éd., *L'Ordinaire de S. Martin d'Utrecht*, Utrecht, 1919-1921, p. 1.

<sup>52</sup> Placide LEFEVRE éd., *L'ordinaire de la collégiale, autrefois cathédrale, de Tongres d'après un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle*, 2 T., Louvain, 1967-1968, ici T. I p. VII-IX. La chaîne mesure 81cm.

<sup>53</sup> Cf. note 41.

<sup>54</sup> La première copie connue de cet ordinaire disparu, réalisée en 1707, porte l'inscription « Extrait d'un livre en lettre goltique (sic), lequel est attaché au revestoir ou sacristie de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon » (Lyon, Archives municipales, SM 010, fol. 2). Je dois les exemples d'Utrecht, Tongres et Lyon à P. Collomb.

<sup>55</sup> Cf. note 126. « G. » est probablement Guillaume d'Auxerre, auteur d'une *Summa de ecclesiasticis officiis*, mort en 1231. Le meilleur manuscrit de cette œuvre encore inédite est le ms. 65 de la Bibliothèque municipale de Douai. On pourrait aussi considérer Gui d'Orchelles, mort en 1230 : V. L. KENNEDY éd., « The *Summa de officiis ecclesiae* of Guy d'Orchelles », *Medieval Studies*, 1, 1939, p. 29-62. Je remercie Pascal Collomb pour ces remarques.

<sup>56</sup> Jean Belet (1115/1120-1182) écrivit entre 1160 et 1164 une *Somme sur les offices ecclésiastiques* (*Summa de ecclesiasticis officiis*), éd. H. DOUTEIL, Turnhout, 1976 (Corpus Christianorum, Continuatio medievalis XLI-XLI A). Cf. Paolo MASINI, « Il maestro Giovanni Belet : ipotesi di una traccia Biografica », *Studi medievali*, 3<sup>e</sup> série, 34, 1993, p. 303-314 ; repris sous le titre « Magister Johannes Belet : ipotesi di una traccia Biografica », *Ephemerides liturgicae*, 107, 1993, p. 248-249.

accompagné du plus [86] diffusé des ouvrages du genre, le *Rational des divins offices* de Guillaume Durand de Mende<sup>57</sup>.

Les sacristies, coulisses où les clercs se préparaient avant d'agir devant Dieu et les hommes<sup>58</sup>, étaient équipées de livres au service de la liturgie quotidienne et de la pastorale. On peut y trouver un ordinaire comme à Lyon<sup>59</sup>, ailleurs des commentaires de la liturgie<sup>60</sup>. A la cathédrale d'Angers en 1467, quatre livres enchaînés y formaient un ensemble cohérent : un ordinaire doté d'un calendrier, le *Rational* de Guillaume Durand, le manuel pour confesseurs de Pierre Marpaut intitulé *Summa confessorum*, et un dictionnaire latin, le *Catholicon*<sup>61</sup>.

La présence de dictionnaires et de grammaires latines enchaînés dans les chœurs d'église et les sacristies est bien attestée. Un ouvrage de Papias<sup>62</sup> ainsi qu'une *expositio diversorum vocabulorum* furent installés dans le cloître de Cluny entre 1256 et 1275<sup>63</sup>. La plupart des cas sont cependant plus tardifs. Le *Catholicon* et la grammaire d'Hugutio de Pise se trouvaient en 1410 dans les stalles de la cathédrale de Châlons-sur-Marne<sup>64</sup>. Le livre de

---

<sup>57</sup> Cf. note 38. Ce dernier livre a été rédigé entre 1286 et 1291. éd. Anselme DAVRIL, Timothy M. THIBODEAU, 3 vol., Turnhout, 1995-2000. Frank SOETERMEER, « Wilhelm Durand », dans *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, Nordhausen : Bautz, T. XXII, 2003, col. 1527-1539.

<sup>58</sup> Les sacristies, que Guillaume Durand compare à l'utérus de la Vierge où le Christ se prépare avant d'entrer dans le monde (cf. note 57, livre I, chap. I, 38), ont été peu étudiées. Outre l'étude de leur fonction de lieux d'accumulation par F. Ronig (cf. note 21), voir celle, philologique, de Achim MASSER, *Die Bezeichnungen für das christliche Gotteshaus in der deutschen Sprache des Mittelalters. Mit einem Anhang : Die Bezeichnungen für die Sakristei*, Berlin, 1966 (Philologische Studien und Quellen, 33).

<sup>59</sup> Cf. note 54.

<sup>60</sup> Deux versions du coutumier monastique de Subiaco, rédigé en 1379, invitent le sacriste à faire des fiches (*brevi*) d'après le *rational des divins offices*, afin de savoir de quelles couleurs doivent être les parements utilisés lors des différentes fêtes (*Item debet habere brevem secundum Rationale divinorum officiorum, ut sciat quibus paramentis, cuiusque coloris singulis festivitibus utendum sit.*). Cf. *Caeremoniae regularis observantiae sanctissimi patris nostri benedicti ex ipsius regula sumptae, secundum quod in sacris locis, scilicet specu et monasterio sublacensi practicantur*, éd. Joachim F. ANGERER, Siegburg, 1985 (CCM XI/1), p. 267 et 326. Ce texte a été repris en 1460 dans le coutumier de Melk en Autriche : *Breviarium caeremoniarum monasterii mellicensis*, éd. J. F. ANGERER, Siegburg, 1987 (CCM XI/2), p. 138.

<sup>61</sup> *Summa confessorum Petri Marpaut, Rationale divinorum officiorum, Catholicon, Ordinarium ecclesiae cum Calendario*. Ces livres sont désignés en 1539 comme faisant partie de la bibliothèque. L. de FARCY, *Monographie de la cathédrale d'Angers, op. cit.* (note 34), p. 268.

<sup>62</sup> Composé en Lombardie au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le *Vocabularium latinum* de Papias est le premier dictionnaire utilisant systématiquement l'ordre alphabétique. Il a été imprimé à Milan en 1476, à Venise en 1485, 1491 et 1496. L'édition de 1496 a été reprise sous le titre *Papias Vocabulista*, Turin, 1966-1967. Papias est aussi l'auteur d'un *Elementarium doctrinae rudimentum*, dont Isabella VIOLETTA DE ANGELIS a entrepris l'édition. Sur les glossaires et grammaires abordés dans ce chapitre, voir la liste d'auteurs et d'ouvrages établie par Olga WEIJERS, *Dictionnaires et répertoires au moyen âge. Une étude de vocabulaire*, Turnhout, 1991, p. 180-206, et *Les manuscrits des lexiques et des glossaires de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge (Actes du colloque d'Erice, 1994)*, Jacqueline HAMESSE éd., Louvain-la-Neuve, 1996.

<sup>63</sup> Cf. note 126.

<sup>64</sup> Cf. note 94. Le mot *Catholicon* désigne probablement dans la plupart des cas la *Summa grammaticalis quae vocatur Catholicon* composée par Johannes Balbi, archevêque de Gênes, en 1286, même si cela n'est précisé qu'à Olomouc. Balbi a compilé et augmenté les travaux de Papias et de Hugutio de Pise (cf. note 67). Le livre fut imprimé dès 1460, par Gutenberg, à Mayence. Des listes des manuscrits d'Hugutio et du *Catholicon* pourraient aider à connaître la proportion de ceux qui furent enchaînés : pour Hugutio, voir A. MARIGO, *I codici manoscritti delle « Derivationes » di Ugucione Pisano ; saggio d'inventario bibliografico con appendice sui codici del « Catholicon » di Giovanni da Genova*, Rome, 1936, p. 31-40 ; et désormais pour le *Catholicon* : Gerhard

[87] Papias se trouvait en 1425 sur un pupitre de l'église du monastère de Fécamp « à côté des reliquaires »<sup>65</sup>, et à la cathédrale de Halberstadt en 1465, il était enchaîné derrière la porte par laquelle les chanoines entraient dans le chœur, comme pour marquer le passage du domaine de la langue vernaculaire vers celui de la langue sacrée (ill. 2).<sup>66</sup> J'ai cité les *Catholicon* des trois cathédrales d'Olomouc en 1435 près d'un autel, de Dol en 1440-1441 dans le chœur où se trouvait aussi un *livre de Grammaire d'ancienne escripture, nommé Ugusse*<sup>67</sup>, et d'Angers en 1467 dans la sacristie. Dans le cloître du monastère de Cîteaux vers 1480-1482, les moines pouvaient consulter cinq dictionnaires dont les œuvres de Papias, de Hugutio, et un *Catholicon* sur le premier des cinq grands pupitres situés devant la salle capitulaire, en venant de l'église<sup>68</sup>. [88] Nous verrons plus loin qui installe ces dictionnaires et pourquoi. La

---

POWITZ, « Le *Catholicon*. Esquisse de son histoire », dans *Les manuscrits des lexiques...*, *op. cit.* (note 62), p. 299-336.

<sup>65</sup> Cf. Geneviève NORTIER, *Les bibliothèques médiévales des abbayes bénédictines de Normandie*, Paris, 1971 (Thèse de l'École des Chartres, 1953, d'abord publiée dans la *Revue Mabillon* de 1957 à 1962), p. 15 et 16.

<sup>66</sup> *retro aliam ianuam in medio chori ponitur: Papias vocabularius*, cf. Adolf DIESTELKAMP, « Geschichte der Halberstädter Dombibliothek im Mittelalter », *Sachsen und Anhalt*, 3, 1927, p. 177-225. S'il n'est pas précisé en 1465 que le livre est enchaîné, un inventaire manuscrit de 1810 mentionne « Ein Lexicon über geistliche Sachen, auf Pergament geschrieben und mit Ketten, womit es früher auf dem Chore gefestigt war » (*Inventarium von den instrumentis sacris bei der Dom-Kirche zu Halberstadt*, 10<sup>e</sup> section, XXVI, Archives de la cathédrale), et un grand dictionnaire à deux chaînes est conservé au trésor sous le n°502.

<sup>67</sup> Probablement Hugutio de Pise, précepteur d'Innocent III, rédacteur vers 1200 d'un *Liber Derivationum*.

<sup>68</sup> N°590-594 ci-dessous. L'inventaire des livres de Cîteaux, réalisé entre 1480 et 1482 sous l'abbé Jean de Cirey, recense 1200 livres, dont 1073 dans l'abbaye même, et 34 qualifiés d'enchaînés. Aucun des 312 ms. provenant de Cîteaux conservés à la Bibliothèque municipale de Dijon n'a gardé une chaîne (communication orale de Martine Chauney-Bouillot, 15 mai 2004). Afin de respecter sa cohérence, je donne dès maintenant l'intégralité de cette liste, à l'exception des premiers et derniers mots du second et de l'avant-dernier fol., systématiquement indiqués, qui ne sont pas utiles ici. La numérotation est de l'éditeur : Henri OMONT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, T. V, Dijon, Paris, 1889, p. 339-452.

- Deux livres de prières en deux endroits du cloître : 580 *Unum volumen mediocre, incathenatum ad sedem presidentis in parte claustris collationis, continens psalterium, ymnos et officium diurnum totius anni*. 581 *Aliud volumen, simile precedenti et totidem continens, incathenatum ad cathedram seu pulpitrum cornu claustris juxta ostium coquinae*.

- Trois livres dans une petite armoire près de la salle du chapitre : 583 *Parvum volumen, incathenatum in armariolo claustris juxta capitulum, continens Diffinitiones, Benedictinam et Clementinam, etc.* 584 *Aliud, similiter incathenatum in eodem armariolo, continens tabulam super regulam, Diffinitiones et statuta ordinis Cisterciensis*. 585 *Aliud modicum majus volumen, similiter in eodem loco incathenatum, continens Cartam caritatis, Usus ordinis et Consuetudines abbreviatis*.

- Un autre livre près de la salle du chapitre : 586 *Parvum diurnale totius anni, incathenatum juxta capitulum*.

- Deux volumes dans la salle du chapitre : 587 *Volumen aliud mediocre, continens Martirologium et regulam beati Benedicti, existens in capitulo*. 588 *Unum volumen magnum, continens breviarium totius anni, incathenatum in capitulo*.

- 18 livres sur quatre pupitres devant la salle capitulaire (*isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum*) :

- 1<sup>er</sup> pupitre : 590 *In primo analogio a parte ecclesie est volumen grossum et pulchrum, continens Elementarium doctrine erudimentum, quod est Papie*. 591 *Hugutio in parva littera*. 592 *Quoddam volumen mediocre, quod intitatur qui (sic) Quotmodis, de diversis vocabulorum significationibus secundum ordinem alphabeti*. 593 *Prima pars Dictionarii super litteris A, B, C, in magno volumine noviter et recenter scripto*. 594 *Unum pulchrum et magnum volumen, quod vocatur Catholicon*.

- 2<sup>e</sup> pupitre (*in secundo analogio sequenti*) : 595 *Aliud mediocre volumen, continens Pentatheucum Moysi, Josue, Judices, quatuor libros Regum, Paralipomenon, Ysaïam, Jeremiam et Iezechielem*. 596 *Aliud volume simile precedenti, continens alteram partem Bible et novum Testamentum, et in fine quatuor de libris Esdre*. 597

présence fréquente de ces ouvrages renseigne sur l'appréhension de la langue sacrée, langue étrangère apparemment non maîtrisée par tous les clercs, ramassée en un livre et enchaînée comme une garantie.

Toute la vie commune des clercs, au-delà de l'exercice de la liturgie qui en était la première fonction, était structurée par des textes susceptibles d'être situés physiquement dans l'espace. Dès les années 1030, un livre de statuts était enchaîné derrière l'autel majeur d'une église de Rouen<sup>69</sup>. Un volume contenant la règle de saint Benoît et un martyrologe fut fixé dans le cloître de l'abbaye de Cluny entre 1256 et 1275<sup>70</sup>. Dans la salle capitulaire de l'abbaye de Clairvaux en 1472 était fixé sur un pupitre un volume contenant [89] ces deux mêmes textes ainsi que les *us saint Bernard* et des privilèges papaux<sup>71</sup>, tandis que dans celle de Cîteaux vers 1480-1482 le volume réunissant ces deux textes était accompagné d'un bréviaire<sup>72</sup>. Il s'agissait là de « livres du chapitre », utilisés lors de l'office du même nom dans la salle capitulaire, où étaient lus un chapitre de la règle, un court passage concernant le saint

---

*psalterium glosatum, in magno volumine et pulchro.* 598 *Aliud volumen continens concordantias totius Bible.* 599 *Unum volumen pulchrum et magnum, continens 2m librum 2<sup>e</sup> partis sancti Thome de Aquino.*

- 3<sup>e</sup> pupitre (*in tertio analogio*) : 600 *unum volumen satis magnum, continens narrationem Cisterciensis ordinis.* 601 *Unum magnum volumen, pulchrum et in antiqua littera scriptum, continens librum Hugonis de sacramentis.* 602 *Aliud volumen satis magnum, continens primum volumen de Vita Christi.* 603 *Aliud mediocre volumen satis pulchrum Johannis Crisostomi super Matheum.*

- 4<sup>e</sup> (ou 5<sup>e</sup>) pupitre (*in quinto (sic) analogio*) : 604 *expositio domni Aymonis super epistola Pauli ad Romanos, in mediocri volumine et usque ad 2am epistolam ad Corinthios inclusive.* 605 *Liber de proprietatibus rerum, in mediocri volumine et bene scriptus.* 606 *Prima pars librorum Antiquitatum Josephi hystoriographi, in satis magno volumine, continens XII libros quorum ultimus non est perfectus.* 607 *Aliud volumen mediocre continens XIII libros Augustini, videlicet septem libros questionum super primo Genesis libro, primum super Exodum, 2m super Leviticum, 3m super Numeri, 4m super Deuteronomium, 5m super Jesum Nave, 6m super judicum, et alios septem libros locutionum ejusdem super eosdem libros.*

- Quatre livres sur quatre petits pupitres de l'autre côté de l'allée : 635 *Parvus liber, incathenatus ad analogium cathedre in opposite capituli, continens vitam sancte Elizabeth de Sconaugia, quedam miracula beate Marie et soliloquia beati Augustini et Anselmi.* 636 *Alius similis, incathenatus in analogio sequenti precedens, continens vitam hereticorum, meditationes sancti Bernardi et confessionem cujusdam monachi.* 637 *Aliud volumen mediocre, incathenatum in analogio sequente precedens, continens librum de sacramentis ecclesie.* 638 *aliud mediocre volumen, incathenatum in analogio sequenti, continens Legendam auream.*

- Un livre sur un pupitre dans l'aile du cloître longeant la bibliothèque : 639 *Alius parvus liber, incathenatus in analogio in claustro de latere librerie, qui intitulatur Liber scintillarum.*

- Trois livres dans l'église, parmi les *missalia et libri servientes ad missas tam majoris altaris quam aliorum* (963-996) : 969 *Libellus quidam, incathenatus in opposito altaris sancti Vincentii martyris, continens plures orationes.* 970 *Libellus quidam, incathenatus in choro infirmorum retro priorem, continens plures orationes.* 972 *Unum missale totius anni, incathenatum super tumbam juxta capellam sancte Cecilie.*

<sup>69</sup> [...] *aeccliam Rotomagensem [...] libro communi [...] post majus altare catena firmato*, HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, II, 30, éd. Migne, PL 154, col. 1-403, ici col. 260A.

<sup>70</sup> Cf. note 126.

<sup>71</sup> « V 43 Item ung autre beau volume contenant aussi le Martyrologe, la Riegle saint Benoist, les Us saint Bernard et plusieurs privileges papaulx d'autre lettre estans a la fin [...] Lequel volume est enchaîné devant le chapitre sur ung pupitre » (dans l'une des copies du catalogue, la mention « pupitre » surmonte celle, rayée, d'« armoire »). Catalogue de Pierre de Virey, 1472, n°1789, éd. André VERNET in, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XIIIe au XVIIIe s.*, I. *Catalogues et répertoires*, 1979, p. 67-345.

<sup>72</sup> Cf. note 68, n°587-588.

du jour – parfois propre au lieu –, et le nom de ceux dont on commémorait l’anniversaire de la mort<sup>73</sup>.

Toujours à Cîteaux, trois volumes contenant règles, statuts, coutumes et la *carta caritatis*<sup>74</sup> de l’ordre étaient enchaînés dans une petite armoire du cloître, proche de la salle du chapitre<sup>75</sup>, non loin d’un volume d’histoire cistercienne attaché sur l’un des cinq grands pupitres<sup>76</sup>. Cette région du cloître située devant la salle capitulaire, hautement stratégique sur le plan social puisque ceux qui n’avaient pas voix au chapitre y assistaient aux délibérations orientant la vie du monastère, était donc le lieu de textes que l’on souhaitait que tous connaissent, par lesquels la communauté s’identifiait non seulement en les lisant, mais en les inscrivant au cœur de l’espace vécu. Dans d’autres contextes, les chanoines de Santa Maria del Fiore de Florence décidèrent en 1416 ou 1417 que leur livre de constitutions resterait enchaîné dans la sacristie<sup>77</sup>, et à la cathédrale de Wells, un livre de droit canonique fut installé en 1414 sur un pupitre du côté nord du chœur<sup>78</sup>.

Des recueils de documents administratifs, les cartulaires, pouvaient eux aussi être enchaînés, ce qui légitimait leur nature commémorative et juridique. Les « livres enchaînés » des chapitres des collégiales Saint-Vincent à Soignies en Belgique et Saint-Pierre à Lille, conservés, datent des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> [90] siècles pour l’un<sup>79</sup> et XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles pour l’autre<sup>80</sup>. A la cathédrale d’Essen en Allemagne, le cartulaire élaboré entre 1408 et 1411 en reprenant un registre de 1332, également conservé, était enchaîné à un autel de la crypte<sup>81</sup>. Cette localisation sacralisante évoque les actes transcrits dans des livres liturgiques<sup>82</sup>. Le cartulaire de la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, de la fin du XII<sup>e</sup> ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle, fut

---

<sup>73</sup> On trouvera un exposé sur l’office du chapitre et ses livres et une bibliographie dans Jean-Loup LEMAITRE, *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1989.

<sup>74</sup> La « charte de charité », document juridique remontant au XII<sup>e</sup> siècle, était la constitution cistercienne.

<sup>75</sup> Cf. note 68, n°583-585.

<sup>76</sup> Cf. note 68, n°600. Il pourrait s’agir du *Grand Exorde de Cîteaux* ou *Récit des débuts de l’Ordre Cistercien* de Conrad d’Eberbach, du début du XIII<sup>e</sup> siècle, trad. et commenté sous la dir. de Jacques BERLIOZ, Turnhout, 1998.

<sup>77</sup> *Item deliberaverunt quod liber constit(utionum) canonicorum Sancte Marie del Fiore restitatur dictis canonicis, dummodo stet et stare debeat in sacrestia dicte ecclesie ligatus et confictus cum catena ferrea et de dicta sacrestia nullo modo extrahatur vel extrahi per aliquem possit quo quo modo etc.* Archivio dell’Opera, II 1 70 c. 3v d). Ed. in Margaret HAINES, *The Years of the Cupola: Digital archive of the sources of the Opera di Santa Maria del Fiore, 1417-1436*, Florence : Opera di Santa Maria del Fiore, 2002, <http://duomo.mpiwg-berlin.mpg.de>, consulté le 30/04/04.

<sup>78</sup> La dépense pour le pupitre est mentionnée dans le livre de comptes. Cf. B. H. STREETER, *The chained library*, *op. cit.* (note 1), p. 3.

<sup>79</sup> Edme de LAURME, « Manuscrits enchaînés », *L’Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 33, 1896, col. 39.

<sup>80</sup> Cf. E. HAUTCCŒUR, *Cartulaire de l’église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, 2 T., Lille/Paris, 1894.

<sup>81</sup> Franz ARENS, « Das Heberegister des Stiftes Essen, nach dem Kettenbuch im Essener Münsterarchiv, 1332 », *Beiträge zur Geschichte von Stadt und Stift Essen*, 34, 1912, p. 1-111.

<sup>82</sup> Jean-Loup LEMAITRE, « Les actes transcrits dans les livres liturgiques », dans *Les cartulaires. Actes de la table ronde (Paris, 1991)*, O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE, M. PARISSÉ éd., Paris, 1993 (Mémoires et documents de l’Ecole des Chartes, 39), p. 59-78.

appelé *liber inconcatenatus* au moins dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup>, et en 1724<sup>84</sup> le doyen et les vieux chanoines de la cathédrale Notre-Dame de Paris se souvenaient que les cartulaires, appelés petit, grand pastoral et livre noir, avaient été enfermées dans trois cages alors encore visibles « près la porte du Chapitre de Notre-Dame, sous les arcades du petit Cloître qui y tient »<sup>85</sup>.

### Enchaîner un texte : réforme, mémoire, charité

Les projets présidant à la mise en place de livres enchaînés dans l'espace ecclésiastique, y accroissant chaque fois la présence de l'écrit, étaient divers. Afin d'en saisir les enjeux, il faut identifier concepteurs et utilisateurs de ces installations, les premiers agissant différemment s'ils sont responsables ou seulement familiers des lieux, et s'ils s'adressent à la communauté ecclésiastique restreinte ou à la foule des fidèles. Les trois thèmes de la réforme, de la mémoire et de la charité semblent avoir été déterminants.

Le rôle normatif de nombreux livres enchaînés implique logiquement que leur installation résulte d'une volonté supérieure, évêque, abbé ou chapitre. [91] La rédaction d'un nouvel ordinaire était un acte d'autorité, qui a pu être accompagné d'instructions prévoyant que le livre soit enchaîné. Il s'agissait de maintenir l'ordre, ou même de réformer les pratiques d'une communauté en lui donnant les moyens de se reporter à un texte de référence. A la collégiale Haug de Wurzburg, un statut du 31 août 1325 prévoit la réalisation de deux *libri privilegiorum ecclesie*, tous deux conservés. L'un serait rendu accessible à tous, attaché par le

---

<sup>83</sup> Le livre, disparu du fait des guerres de religion vers 1562-1567, est connu par des copies. L'appellation de livre enchaîné semble remonter au XVI<sup>e</sup> siècle. Cf. M.-C. RAGUT éd., *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné*, Mâcon, 1864 (Académie de Mâcon).

<sup>84</sup> H. SAUVAL, *Histoire et recherches des antiquités...*, op. cit. (note 33). Cf. Benjamin GUERARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris. Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, 4 T., Paris, 1850.

<sup>85</sup> Autres communautés, les villes de la fin du Moyen Âge ont également eu recours aux livres enchaînés. A Eisenach au XIV<sup>e</sup> siècle, on se reportait ainsi à un livre de droit enchaîné à l'hôtel de ville (appelé *kethenbuch sub praetorio* ou *stadtrecht im kethenbuch uff dem radthawss*, après 1358), tandis que le cartulaire communal de Cordes, commencé au XIV<sup>e</sup> siècle, était appelé *libre ferrat*. Cf. pour Eisenach Friedrich ORTLOFF, *Das Rechtsbuch nach Distinctionen. Ein Eisenachisches Rechtsbuch*, Jena, 1836, rééd. Aalen, 1967 (Sammlung deutscher Rechtsquellen, 1), p. 58 et deux actes du XIV<sup>e</sup> siècle faisant référence au livre dans Karl Friedrich von STRENGE, Ernst DEVRIENT (éd. et intr.), *Die Stadtrechte von Eisenach, Gotha und Waltershausen*, Jena, 1909, p. 21 et p. 50, notes 2 et 3. Pour Cordes, cf. Pol NEVEUX, Emile DACIER, *Les Richesses des Bibliothèques Provinciales de France*, Paris, 1932, T. II, p. 222, cité in André MASSON, *Le décor des bibliothèques du Moyen Âge à la Révolution*, Genève, 1972, p. 46.<sup>86</sup> Cf. Enno BÜNZ, *Stift Haug in Würzburg. Untersuchungen zur Geschichte eines fränkischen Kollegiatstiftes im Mittelalter*, Göttingen, 1998 (Studien zur Germania Sacra, 20), T. 1, p. 40-41. Je dois cette référence à Harmony Dewez. Enno Bünz évoque, sans préciser, des décisions semblables dans l'archevêché de Mayence aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et estime que la mise en place de ces livres a pu résulter d'une mesure centralisée. Sans donner le texte du statut de 1325, il prétend que le second livre était enchaîné dans le logement du *custos* (« in der Kustodie »), qui aurait pu lui-même se trouver dans une maison capitulaire (le *locus capitularis* de 1421). Mais le livre n'aurait alors pas été accessible à tous : il était plus probablement « sous la garde » (*in custodia*) du *custos*. La mention de 1421 est la suivante : [...] *liber privilegiorum, libertatum et confirmationum [...] pergameneus antiquus ac in loco capitulari ibidem repositus et adcatenatus*.

*custos* et doté d'une serrure dont le doyen garderait la clé : c'est sans doute celui qui est mentionné en 1421, enchaîné dans la salle capitulaire. Le second livre, apporté au chapitre en cas de doute sur des statuts ou des chartes, devait être conservé par l'écolâtre qui s'assurerait également de ce que les chartes de portée juridique durable (*omnes litteras perpetuas*) soient toutes reportées dans les deux livres. Leur examen révèle que cela a bien été fait durant quelques décennies, puis que les chartes n'ont plus été copiées que dans l'un ou l'autre seulement, et plus du tout à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. A la cathédrale d'Olomouc vers 1349, l'archevêque Ernst ordonna que les statuts et les revenus du chapitre soient inscrits dans un livre qui serait enchaîné dans la sacristie, accessible à tous<sup>87</sup>. On a vu que les chanoines de Santa Maria del Fiore de Florence avaient décidé en 1416 ou 1417 que leur livre de constitutions serait enchaîné dans la sacristie<sup>88</sup>. Sir Thomas Lyttleton avait peut-être une arrière-pensée politique en léguant en 1481, à l'abbé et au couvent de Halesowen, un volume contenant des constitutions provinciales et un traité d'histoire romaine<sup>89</sup>.

La réforme pouvait avoir lieu aussi sur le plan didactique. En 1432, l'abbé de Saint-Amand fit copier un *Catholicon*, précisant qu'il serait placé au milieu de l'église et faisant la liste de ceux qui pourraient en faire leur profit : les membres du monastère, mais aussi le curé et les chapelains de la ville, le recteur des écoles, et finalement tous les autres clercs, et les étrangers<sup>90</sup>. [92] D'autres *Catholicon* furent installés ou offerts par un prévôt de Saint-Omer<sup>91</sup>,

<sup>86</sup> Cf. Enno BÜNZ, *Stift Haug in Würzburg. Untersuchungen zur Geschichte eines fränkischen Kollegiatstiftes im Mittelalter*, Göttingen, 1998 (Studien zur Germania Sacra, 20), T. 1, p. 40-41. Je dois cette référence à Harmony Dewez. Enno Bünz évoque, sans préciser, des décisions semblables dans l'archevêché de Mayence aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et estime que la mise en place de ces livres a pu résulter d'une mesure centralisée. Sans donner le texte du statut de 1325, il prétend que le second livre était enchaîné dans le logement du *custos* (« in der Kustodie »), qui aurait pu lui-même se trouver dans une maison capitulaire (le *locus capitularis* de 1421). Mais le livre n'aurait alors pas été accessible à tous : il était plus probablement « sous la garde » (*in custodia*) du *custos*. La mention de 1421 est la suivante : [...] *liber privilegiorum, libertatum et confirmationum [...] pergameneus antiquus ac in loco capitulari ibidem repositus et adcatenatus*.

<sup>87</sup> W. WATTENBACH, *Das Schriftwesen*, op. cit. (note 9), p. 623, sans indication de source.

<sup>88</sup> Cf. note 77.

<sup>89</sup> Ce legs de Sir Thomas Lyttleton comprenait deux livres : « I wull and bequeth to the Abbott and Convent of Hales-Oweyn a boke of myn called Catholicon to theyr own use for ever, and another boke of myn wherein is contaigned the Constitutions Provincial and De gestis Romanorum and other treatis therein, which I wull be laid and bounded with an yron chayn in some convenyent parte within the Church at my costes, so that all priests and others may se and rede it when it plesith theym. » Ed. in Harris Nicholas NICOLAS, *Testamenta Vetusta*, Londres, 2 T., 1826, cité in W. BLADES, « Books in chains », art. cit. (note 6), p. 49.

<sup>90</sup> [...] *quod presens liber in medio dicte ecclesie collocaretur, ut non solum conventuales illius monasterii, quin ymo etiam curatus ville ejusdem, capellani, rector scholarum ceterique clerici et advene in eodem proficere valerent*. Valenciennes BM 398 ; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France. Départements*, 25, 1894, p. 364.

<sup>91</sup> Le livre doit être enchaîné dans le chœur afin que ceux qui désirent le consulter puissent y avoir un accès plus facile : *Statuendo ispsum librum conchatenatum in choro manere, ut in ipso aliquid videre seu legere cupientes faciliorem habere valeant accessum*. Saint-Omer BM 196 ; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des Départements*, 3, 1861, p. 105.

par l'abbé de Saint-Victor de Marseille en 1349<sup>92</sup>, celui de Clairvaux avant 1472<sup>93</sup>, par des chanoines à la cathédrale d'Amiens avant 1348 et une autre fois avant 1420<sup>94</sup>, par l'évêque de Dol avant 1441<sup>95</sup>, par celui d'Augsbourg en 1465<sup>96</sup>, par un laïc en 1481 à l'abbaye de Halesowen dans le Worcestershire<sup>97</sup>. Dans ses coutumes appliquées à partir de 1435, l'abbé de Saint-Mathieu et Saint-Maximin de Trèves Jean Rode prescrit en cas de doute le recours au *Catholicon*<sup>98</sup>. Ces dons témoignent aussi de l'arrivée dans les églises d'instruments de travail développés d'abord pour un usage individuel, mettant les ressources de la grammaire au service de la théologie<sup>99</sup>.

Certains livres n'étaient pas enchaînés dans les églises pour les clercs, mais pour les laïcs. Des livres de miracles fixés auprès de reliques ou d'images ont ainsi pu soutenir une pratique de pèlerinage. Auprès de la fameuse châsse des rois mages du chœur de la cathédrale de Cologne se trouvait au xv<sup>e</sup> siècle un livre retraçant l'histoire des rois, de leurs reliques, et la description de leurs miracles. Le fait qu'il soit mentionné dans une copie contemporaine<sup>100</sup> laisse [93] comprendre que la situation du texte près des reliques garantissait son caractère authentique et officiel. De la même manière, un livre relatant les miracles de l'image mariale de Notre-Dame de Tuntenhausen en Bavière, imprimé en 1506, se réfère à un ouvrage du

<sup>92</sup> Gilbert de Cantobre était devenu évêque de Rodez en 1339 mais partagea ses livres à sa mort entre plusieurs institutions. Cf. Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, « Les glossaires et les dictionnaires dans les bibliothèques médiévales », dans *Les manuscrits des lexiques et des glossaires de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge (Actes du colloque d'Erice, 1994)*, Jacqueline HAMESSE éd., Louvain-la-Neuve, 1996, p. 182.

<sup>93</sup> S 65 (...) *Catholicon* (...) est enchaîné en l'armoire empres la librairie du cloître secundum ordinationem domini Johannis de Dullemonte XXXIII abbatis Clarevallis qui eumdem librum ecclesie donavit, Catalogue de Pierre de Virey (cf. note 68), n°1627.

<sup>94</sup> Cf. Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, « Les glossaires et les dictionnaires... », *art. cit.* (note 92), p. 177. Le livre inventorié en 1348 est un Papias.

<sup>95</sup> Cf. note 38.

<sup>96</sup> La charte de donation précise : [...] *chatenetur in aliquo loco capitulo grato, in quo clerici ipsius ecclesie congruis horis et temporibus absque difficultate aditum habere et libri usum reperire possint*. L'évêque Peter von Schaumberg (1424-1469) fit réimprimer le *Catholicon* en 1469. *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, 3,1, 1932, p. 10. Pour Saint-Amand, Saint-Omer, Augsbourg, cf. G. POWITZ, « Le *Catholicon*... », *art. cit.* (note 64), p. 313-314 et 319.

<sup>97</sup> Cf. note 89.

<sup>98</sup> *Consuetudines et observantiae monasteriorum sancti Mathiae et sancti Maximini treverensium ab Iohanne Rode abate conscriptae*, éd. Peter Becker, Siegburg, 1968 (CCM V), p. 202-203 : *In dubiis si ab emendatore, quem prius semper requirere debet, erudiri nequiverit, ad Mammothrectum et ad Catholicon recurrere poterit*.

<sup>99</sup> Cf. Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, « Les glossaires et les dictionnaires... », *art. cit.* (note 92), p. 183.

<sup>100</sup> *Et sic est finis hujus libelli de tribus regibus venerandi propter multa rara et pulchra in istis partibus inaudita et a paucis lecta, excerpta de libro uno in Colonia in choro ecclesie posito et per katenam allegato et servato, ubi requiescunt corpora, regum beatorum, qui finitus est a. 1410. Finis adest operis, mercedem poco laboris. Finis letificat, inceptio sepe molestat*. Le manuscrit sur papier de 262 folios in 2°, du xv<sup>e</sup> siècle, appartenant au fonds ancien de l'abbaye de Saint-Florian en Autriche (*in situ*, cote XI. 148), comporte en tout huit textes, dont des sermons, des homélies et un *Speculum humanae salvationis*. Celui des rois mages, qui se termine par le passage cité, se trouve en troisième position, aux fol. 120-159v. Cf. Albin CZERNY, *Die Handschriften der Stiftsbibliothek St. Florian*, Linz, 1871, p. 71.

début du XV<sup>e</sup> siècle, composé de deux grands volumes précieux exposés dans l'église<sup>101</sup>. A Trèves, la chronique de la ville enchaînée dans la cathédrale fut invoquée pour légitimer un fascicule sur l'histoire de la Sainte Tunique, imprimé en 1512<sup>102</sup>. Le livre des miracles de Notre-Dame de Traunwalchen en Bavière, composé à partir de 1507, était également enchaîné à côté de l'image miraculeuse<sup>103</sup>. Toujours en Bavière, à Saint-Wolfgang in der Schwindau, 399 récits de miracles ont été inscrits entre 1479 et 1488 dans un grand livre enchaîné dont l'écriture très lisible indique qu'il devait être accessible aux pèlerins<sup>104</sup>. De simples panneaux ont pu jouer ce même rôle, tel celui affiché sur une colonne auprès de la Vierge miraculeuse à la cathédrale de Saint-Gall, là encore mentionné dans une copie vers 1500<sup>105</sup>. On perçoit ici le rôle de l'écrit dans les dispositifs mis en place, dans les centres de pèlerinage de l'extrême fin du Moyen Âge, autour des objets sacrés, à côté des ex-voto. Physiquement solidaires des images dont ils explicitaient le caractère miraculeux, ces textes donnaient une autre dimension à la contemplation, même sans être compris de tous. Incitant les masses fidèles à se remémorer les vertus de reliques ou d'une image locales, faisant autorité lors de l'impression d'un livret qui en diffuserait au loin la connaissance<sup>106</sup>, ils contribuaient au développement des pèlerinages dans un contexte de concurrence.

De manière plus personnelle, ceux qui donnaient aux églises des livres de leurs bibliothèques privées laissaient une trace qui devait servir leur mémoire jusqu'au jugement dernier. A sa mort en 1359, le doyen de la cathédrale de Langres Jacques d'Audeloncourt lègue 35 volumes à l'abbaye de Clairvaux en précisant qu'ils doivent être « fortement et convenablement [94] enchaînés en sa mémoire »<sup>107</sup>. Des chanoines, en particulier, exigeaient

<sup>101</sup> Gabriela SIGNORI, « Kultwerbung-Endzeitängste-Judenhaß. Wunder und Buchdruck an der Schwelle zur Neuzeit », dans *Mirakel im Mittelalter. Konzeptionen, Erscheinungsformen, Deutungen*, Martin HEINZELMANN, Klaus HERBERS et Dieter R. BAUER éd., Stuttgart, 2002 (Beiträge zur Hagiographie 3), p. 433-472, ici p. 441.

<sup>102</sup> Cf. note 47.

<sup>103</sup> Rudolf KRISS, « Volkskundliches aus den Mirakelbüchern von Maria Eck, Traunwalchen, Kößlarn und Halbmeile », *Oberdeutsche Zeitschrift für Volkskunde*, 5, 1931, p. 134-151, ici p. 138.

<sup>104</sup> Joseph STABER, *Volksfrömmigkeit und Wallfahrten des Spätmittelalters im Bistum Freising*, Munich, 1965 (Beiträge zur Altbayerischen Kirchengeschichte, 20/1), p. 63. Le ms. est conservé au Bayerisches Hauptstaatsarchiv.

<sup>105</sup> « [...] als sÿ jetz geschriben stond in der zaichtaffel im im múnster vor Unser lieben Frowen altar vor irem gatter an der sul. » Cahier conservé sous la côte A 26 au Stiftsarchiv de Saint-Gall, cité in Paul STAERKLE, « Die Wallfahrt zu „Unser lieben Frau im Gatter“ in Münster zu St. Gallen (1475-1529) », *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 21, 1927, p. 161-173 et 283-295, ici p. 172. Sur les panneaux écrits (chroniques, catéchismes, indulgences, etc.) dans les églises allemandes à la fin du Moyen Âge, cf. Hartmut BOOCKMANN, « Über Schrifttafeln in spätmittelalterlichen deutschen Kirchen », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 40, 1984, p. 210-224.

<sup>106</sup> La réflexion est de Gabriela Signori (art. cité note 101, p. 441), qui a rassemblé les exemples de Tuntenhäusern, Traunwalchen, Saint-Wolfgang in der Schwindau et Saint-Gall.

<sup>107</sup> *Quos omnes et singulos dictos libros volo et precipio reponi et semper dum durabunt conservari absque alienatione seu translatione [...] et in mei memoriam fortiter et decenter incathenari in capitulo vel claustro prefati monasterii, prout melius videbitur domino abbati et executoribus predictis, ut religiosi dicti loci in eisdem libris volentes studere sibi et dicto monasterio suo valeant proficere in futurum, et super huiusmodi*

parfois que leurs livres soient enchaînés à la stalle où ils s’asseyaient : c’est le cas d’un prieur de la cathédrale de Halberstadt en Allemagne en 1435 pour un graduel, deux bréviaires de jour et un psautier écrits à ses frais<sup>108</sup>, et d’un chapelain de la cathédrale de Tournai en Belgique en 1539 pour son bréviaire<sup>109</sup>. Année après année, l’occupant d’une stalle s’approprie en effet ce lieu où le renouvellement des générations se ressent de manière individuelle, un peu comme on énumère les occupants successifs d’un fauteuil de l’Académie française. Y laisser des livres permettait de s’inscrire dans une lignée, et s’ils étaient liturgiques, on espérait peut-être bénéficier des prières des successeurs qui les utiliseraient. Il y en a pourtant aussi d’autres types : en 1443, le chantre de la collégiale Sainte-Gudule de Bruxelles lègue un *Speculum conscientiarum*<sup>110</sup>, et c’est un *livre maistre de sentences*, vraisemblablement de Pierre Lombard que le doyen de la collégiale de Saint Dié dans les Vosges lègue en 1472<sup>111</sup>, tous deux demandant qu’ils soient fixés aux stalles des bénéficiaires de leurs fonctions respectives. [95]

Souvent l’objet d’un legs, le bréviaire enchaîné se distingue par ses destinataires et relève de l’œuvre de charité. Soutenant en principe la liturgie des heures, ce livre était également utilisé par les religieux ne pouvant y assister. L’inventaire des livres du monastère de Saint-Pons-de-Thomières dans l’Hérault, rédigé en 1276, recense 322 livres dont quinze

---

*alienatione seu translatione extra dictum monasterium in posterum non facienda [...]*. Cité in André VERNET (éd.), *La bibliothèque de l’abbaye de Clairvaux...*, op. cit. (note 71), p. 359-362.

<sup>108</sup> *Item graduale novum ac duos libros diurnales et unum psalterium sumptibus meis noviter conscripta ad chorom dicte ecclesie, locum videlicet prepositi, cathenanda et inibi remanenda iure legati do et relinquo.* Testament du prieur de la cathédrale Friedrich Hake, 21 octobre 1435, Archives de Magdebourg, Halb. XVII f. 26, éd. Gustav SCHMIDT, *Zeitschrift des Harzvereins für Geschichte und Altertumskunde*, 19, 1886, p. 59-64.

<sup>109</sup> A. de LA GRANGE, « Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVIe s. », *Annales de la société historique et archéologique de Tournai*, n. s. 2, 1897, n°209 et 245, cité par P. M. GY, « Typologie et ecclésiologie... », 1990, art. cit. (note 17), p. 87.

<sup>110</sup> [...] *Johannes Bont, utriusque juris doctor, Brabantie cancellarius, archydiaconus Fammene in Leodiensi, thesaurarius in Cameracensi et in sancte Gudule Bruxellensis ecclesiis cantor et canonicus [...] compendium sive librum dictum Guatzolitos, per fratrem Arnoldum de Rotterdame, canonicum regularem professum monasterii Viridi Vallis, utriusque juris doctorem, editum et compositum, ad opus omnium et singulorum studere volentium exhibuit et presentavit. Quemquidem librum predictum memoratus dominus cancellarius et testator melioribus via, modo, jure et forma testamenti, seu ultimi eulogii, sub pacto et conditionibus subsequentibus, antedicte ecclesie beate Gudule, ad vel circa ante stalum cantoris pro tempore existentis in choro ibidem conchatenandum reliquit, donavit et legavit, sub tali pacto, videlicet quod dictus liber nunc et in antea ibidem, cum cathena ferrea conchatenatus remanebit ; absque hoc a dicto loco extrahi aut deportari quovismodo poterit, seu cuiquam qualicumque preeminenti auctoritate, etiam pontificali aut majori extiterit, precario aut alias concedi decrevit dictus testator ut ex tunc cedat mense Sancti Spiritus beate Gudule ad vendendum subito, et quanticius precium pauperibus erogari mandavit [...]*. Archives de l’église Sainte-Gudule, cartulaire n°1295, fol. 12, écriture du XV<sup>e</sup> siècle, éd. complète de l’acte et identification de l’œuvre in P. LEFEVRE, « Un Liber cathenatus », art. cit. (note 7), p. 142-144.

<sup>111</sup> *Item je ordonne que mon livre maistre de sentences soit mis et enchaîné devant le siège du grant doyen [...]* Testament de Jean Monget, AD Vosges, G 406(10). Cité in Marie-José GASSE-GRANDJEAN, *Livres manuscrits et librairies dans les abbayes et les chapitres vosgiens des origines au XVIe siècle*, thèse, Université de Nancy 2, 1989, T. II, en ligne sous le titre *Manuscrits médiévaux des monastères et chapitres vosgiens. Catalogues et inventaires* : [www.univ-nancy2.fr/RECHERCHE/MOYENAGE/ArtemTravauxenLigne/TheseMJGG/index.htm](http://www.univ-nancy2.fr/RECHERCHE/MOYENAGE/ArtemTravauxenLigne/TheseMJGG/index.htm) [19/02/06].

dans l'église. Parmi eux, un bréviaire, seul livre qualifié d'enchaîné, se trouvait dans le chœur<sup>112</sup> et était peut-être utilisé par les moines hors des offices. L'utilisation hors liturgie paraît certaine pour les livres situés hors du chœur, ainsi les deux qui furent enfermés dans des cages près d'un pilier de la nef de Saint-Jacques de la Boucherie à Paris en 1406<sup>113</sup>, et non loin des fonts baptismaux à Saint-Séverin de Paris en 1415<sup>114</sup>. L'usage privé du bréviaire, qui connut un essor nouveau au XIII<sup>e</sup> siècle avec l'apparition de religieux mendiants et d'universitaires fréquemment empêchés par leurs activités de participer à l'office, devait encore être favorisé par le mouvement de la *devotio moderna* des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, même s'il ne serait imposé que par le concile de Trente. Parallèlement, les bréviaires portatifs se multiplient à partir du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>115</sup>. Livres mobiles et livres fixes ayant en commun leur disponibilité, les bréviaires portatifs et enchaînés semblent être deux réponses à un même problème, celui de réciter ses heures indépendamment du rite collectif. En offrant des « bréviaires publics »<sup>116</sup>, les donateurs livraient eux-mêmes l'instrument des prières à faire pour leur âme après leur mort. Ces dons à la communauté obligeaient les vivants. En 1314, le donateur à la cathédrale d'Augsbourg du bréviaire pour les offices diurnes et du psautier « dans lesquels il avait pour habitude de dire ses heures », qu'il destine à être enchaînés, déclare agir « pour le remède de son âme » et afin que « les pèlerins [96]

<sup>112</sup> *item quoddam breviarium in choro catenatum* (n°314). Ed. in Léopold DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 3 T. Paris, 1868-1881, ici T. II, p. 550.

<sup>113</sup> Sauval (cf. note 33) se réfère probablement aux registres de la fabrique, qu'il cite explicitement ailleurs (T. III, p. 57) : « En 1406, un ecclésiastique nommé Henri Beda, légua en mourant à St Jacques [de] la Boucherie son bréviaire mss. Après sa mort, ses exécuteurs testamentaires le mirent entre les mains de Pierre Lescale qui étoit marguillier, avec quarante sols Parisis, pour aider à lui faire une cage. L'année d'après on donna vingt sols pour le reliair : Guillaume Prandoul serrurier lui fit une cage treillisée, pesant soixante-huit livres, dont il eut neuf livres seize deniers, & qu'il scella dans un des piliers de la nef. »

<sup>114</sup> Sauval (*ibid.*) semble citer plusieurs actes, là aussi sans référence, avec une attention au vocabulaire qui finit par l'embrouiller : « En 1415, près des fonts de Saint Séverin, à un pilier des chapelles neuves, on en attacha un autre qui revenoit à soixante-deux francs, autrement cent douze sols Parisis. Quant à cette cage, tantôt on la nommoit le *Treillis*, & et le *Treilliers qui est emmy la nef*, tantôt le *Lettrain de fer treillisé*, ou bien *la Cage*, & *la Cage de fer*. Pour le bréviaire, quelquefois il s'appelloit le *Livre commun*, le Livre pour dire les heures des Chapelains ; parfois le *Bréviaire commun*, le Bréviaire enfermé dedans le treillis, ou bien, *le Livre qui est dedans la cage*, le *Bréviaire enfermé dedans le treillis qui est emmy la nef*, la Cage de fer en laquelle est mis le livre commun, le *Lettrain de fer treillisé*, dedans lequel est mis un livre pour dire les heures des chapelains : enfin la cage de fer en laquelle est mis le bréviaire commun en la nef de l'église, pour dire le service aux chapelains de Saint Jaques, & à tous autres pauvres prêtres. »

<sup>115</sup> Sur l'histoire de la liturgie des heures : R. TAFT, *La liturgie des heures en Orient et en Occident. Origine et sens de l'office divin*, Turnhout, 1991 (Mysteria, 2 ; 1<sup>re</sup> éd. angl. 1986), en particulier le chapitre « De la liturgie au livre de prière : le passage de l'office au bréviaire », p. 289-298.

<sup>116</sup> L'expression est de Henri Sauval, le seul à ma connaissance à consacrer un chapitre à ce sujet, en 1724 (cf. note 33).



Ill. 3 Cathédrale du Mans, pilier sud-est de la croisée. Niche ayant abrité un bréviaire, début du 15<sup>e</sup> siècle.

[97] et les hôtes, ainsi que ceux qui, frappés par la pauvreté, ne pourront acheter de livres, les trouvent disponibles pour y dire leurs heures s'ils le veulent, et n'en soient pas détournés par manque de livres »<sup>117</sup>. La pauvreté, qui rhétoriquement rend plus vertueux et renforce la qualité des prières, fut aussi évoquée à la cathédrale du Mans au début du XV<sup>e</sup> siècle par le chanoine Guillaume Thébard dans l'inscription gravée dans la pierre au-dessus du bréviaire qu'il donnait, demandant à ce que l'on prie pour lui (ill. 3)<sup>118</sup>. A la cathédrale d'Angers,

<sup>117</sup> *Librum suum diurnalem et librum psalterii in quibus consuevit dicere horas suas, ob anime sue remedium – post mortem suam Ecclesie nostre tradidit et legauit. Sub pactis et condicionibus infrascriptis. Videlicet quod ipsi locentur et reponantur ad chorum orientalem ibique perpetuo sint in cathena reclusi. Ad hoc ut peregrini et supervenientes hospites ac illi qui paupertate depressi libros proprios comparare non poterunt et habere eosdem libros ibidem reperiant in aperto ad dicendum si placuerit horas suas et ne ex librorum penuria a diuino obsequio retardentur.* Cité in Georg ZAPPERT, « Über das Fragment eines Liber dativus », *Sitzungsberichte der Philosophisch-historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Vienne, 13, 1854, p. 97-183, ici p. 132.

<sup>118</sup> *Magister Guillelmus Thebarði, huius ecclesie canonicus, dedit istud breviarium pro usu indigencium. Orate Deum pro eo.* L'inscription figure au-dessus de la niche en forme de pupitre, creusée dans le premier pilier du déambulatoire sud, dans laquelle le livre fut placé. Le livre a disparu, ainsi que la grille dont il reste les trous de

l'inventaire de 1391 mentionne un bréviaire donné par l'évêque Foulques de Mathefelon et installé sur un pupitre près de son tombeau<sup>119</sup> ; un autre était enchaîné en 1546 à un pilier de la cathédrale de Rodez, devant la chapelle du purgatoire<sup>120</sup>.

### Bibliothèques enchaînées et techniques du savoir

L'idée de charité, mise en avant dans les dons de bréviaires, joua également un rôle essentiel dans la mise en place de ce qui fut longtemps l'instrument privilégié du savoir en Occident, la bibliothèque enchaînée. Mais revenons tout d'abord à la situation qui précéda cette révolution. La règle de saint Benoît stipulait que chaque moine reçoive chaque année un livre à étudier, au début du Carême. Ceci sous-entend que les moines n'accédaient à un autre livre qu'un an après, ayant rendu le premier<sup>121</sup>. Les « bibliothèques » étaient des *armaria*, c'est-à-dire des armoires, des niches ou si besoin des pièces [98] fermées équipées de meubles de rangement<sup>122</sup>, dont la fonction était limitée au stockage des livres qui n'étaient pas justement prêtés. Les moines lisaient au cloître ou dans l'église, ils y méditaient sur les textes, jouant de leur mémoire pour approfondir leur compréhension. Même si l'accès aux livres a pu être facilité par l'assouplissement des conditions du prêt<sup>123</sup>, il est remarquable qu'il n'y ait pas eu dans les monastères de salle destinée à venir confronter les textes les uns aux autres : ce

---

scellement. Guillaume Thébard est attesté à la cathédrale à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle : cf. A. MUSSAT, *La cathédrale du Mans*, Paris, 1981, p. 151.

<sup>119</sup> *Unum Breviarium novum, quod dedit Fulco, episcopus quondam Andegavensis, quod est super pulpitem novum juxta sepulchrum ipsius*. L'inventaire de 1467 ajoute : *cum Kalendario et Communi in quolibet volumine*. On ne dit pas si le livre est enchaîné. L. de FARCY, *Monographie de la cathédrale d'Angers, op. cit.* (note 34), p. 265.

<sup>120</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 2 E 212, cité in Matthieu DESACHY, « Les livres et bibliothèques des chanoines de Rodez aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. », dans *Livres et bibliothèques (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, 1996 (Cahiers de Fanjeaux, 31), p. 157-184, ici p. 184.

<sup>121</sup> Règle de saint Benoît, 48, 15-16 : *In quibus diebus quadragesimae accipiant omnes singulos codices de bibliotheca, quos per ordinem ex integro legant ; qui codices in caput quadragesimae dandi sunt*. En fait, Benoît prescrivait sans doute par là une lecture intégrale de la Bible (*bibliotheca*) durant le Carême. Mais dès 816, la règle d'Aix-la-Chapelle l'interprète dans le sens d'une distribution annuelle unique, une rigidité toutefois nuancée par ses commentateurs. Cf. VICTOR, Benjamin, « Aux origines de la bibliothèque monastique : la distribution du Carême », in *Scriptorium*, 50, 1996, p. 247-253.

<sup>122</sup> Sur la disposition matérielle des bibliothèques médiévales, outre les études citées de Jean VEZIN, de John Willis CLARK (note 11), et de André MASSON (note 85), voir : Edgar LEHMANN, *Die Bibliotheksräume der deutschen Klöster im Mittelalter*, Berlin, 1957 ; Jean-François GENEST, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », dans *Etudes sur le vocabulaire intellectuel au Moyen Âge, Actes de la table ronde*, Paris, 1987, Turnhout, 1989, p. 136-154 ; Anne PRACHE, « Bâtiments et décor », dans *Les bibliothèques médiévales*, A. VERNET éd., *op. cit.* (note 4), p. 351-363.

<sup>123</sup> Ainsi chez les cisterciens et chez les augustins de Prémontré, où les livres étaient échangés durant les heures de détente, un moine bibliothécaire les tenant enfermés à clé le reste du temps : cf. A. MASSON, *Le décor des bibliothèques, op. cit.* (note 85), p. 9.

n'est pas ainsi que l'on concevait l'activité intellectuelle avant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>124</sup>.

Attaché à favoriser les études dans l'ordre dont il était maître général pour la province française, le dominicain Humbert de Romans, rédigeant entre 1256 et 1267 des instructions pour les offices ecclésiastiques, recommanda aux bibliothécaires d'installer un ou plusieurs pupitres dans un endroit silencieux du monastère, afin d'y attacher des livres de consultation fréquente<sup>125</sup>. La liste de seize livres enchaînés entre 1256 et 1275 à l'instigation de l'abbé Yves dans le cloître de Cluny<sup>126</sup> montre que l'idée a précocement été appliquée hors de l'ordre dominicain. Les moines pouvaient consulter ces [99] manuscrits constamment disponibles pour relire un passage d'un grand texte ou vérifier une phrase. Le vocabulaire (*analogium, pulpitum*) indique que le dispositif des pupitres dérivait des lutrins des chœurs d'église<sup>127</sup>. L'innovation paraît alors que la formation des clercs n'était plus le monopole des monastères et des écoles cathédrales. Il y avait désormais concurrence, l'enseignement était un enjeu. La figure du clerc pauvre auquel on doit un accès aux livres, évoquée déjà à propos du bréviaire, est en effet nouvelle au XIII<sup>e</sup> siècle dans le jeu de la circulation des livres. Jusqu'alors, celle-ci était souvent interdite hors des monastères par des dispositions testamentaires, voire par des anathèmes inscrits dans les volumes<sup>128</sup>. Certes, certains statuts

---

<sup>124</sup> Sur les méthodes du travail intellectuel en milieu monastique (400-1200) : Mary CARRUTHERS, *Machina memorialis : méditation rhétorique et fabrication des images au Moyen Âge*, Paris, 2002 (éd. originale angl. 1998). La matérialité des livres n'y est toutefois pas abordée au-delà du rapport texte/image.

<sup>125</sup> [...] *in aliquo loquo silentii et apto, sit aliquis pulpitus magnus, vel plures in quibus ligentur aliqui libri bene legibiles, quibus frequentius fratres indigent, cum habentur [...]*. HUMBERT DE ROMANS, *Instructiones de officiis ordinis*, XIII. *De officio librarii*, III. Texte édité avec d'autres du même auteur par J.-J. BERTHIER sous le titre *Opera de vita regulari*, Rome, 1888-1889 ; rééd. Turin, 1956, ici T. II, p. 263. Humbert a aussi écrit vers 1266-1277 un *De eruditione Praedicatorum*. Dates et listes de manuscrits in Thomas KAEPPEL, *Scriptores ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, 4 T. Rome, 1970-1993, ici T. II, 1975, n° 2020 et 2013. La recommandation d'H. de Romans formalise la notion de livres « communs », à laquelle l'usage des chaînes est naturellement lié. Celle-ci apparaît au XI<sup>e</sup> siècle pour des livres liturgiques avant d'être étendue au XII<sup>e</sup> à d'autres types d'ouvrages, en particulier chez les chanoines réguliers : cf. Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, « La bibliothèque commune des institutions religieuses », in *Scriptorium*, 50, 1996, p. 254-268.

<sup>126</sup> [...] *isti sunt libri quos idem venerabilis pater Yvo fecit poni in claustro cluniacensi cum cathenis ferreis, scilicet : sentencie glosate, summa de vitiis, expositio diversorum vocabulorum, Postille super quinque libros Salomonis, Item alie postille super Ysaïam, Sermones festuales per totum annum, Summa de vitiis et virtutibus, in uno volumine, Quatuor evangeliste glosati, in uno volumine, Item Lucas et Matheus glosati, in uno volumine, Liber de claustro anime, Sermones dominicales, Tractatus de viciis et virtutibus, et alii plures tractatus, Concordantie, Tractatus magistri G. de divinis officiis et proteumata, in uno volumine, Martyrologium et regula sancti Benedicti, in uno volumine, Epistola de morte amici consolatoria, Papias*. Extrait d'une liste de 52 livres commandés par l'abbé, copiée deux fois in BNF ms. lat. 10938 (et non 18938 comme l'écrit Delisle), fol. 84 et 93v., éditée in Léopold DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 3 T. Paris, 1868-1881, ici T. II, p. 484.

<sup>127</sup> Cf. J.-F. GENEST, « Le mobilier des bibliothèques », *art. cit.* (note 122), p. 136-154.

<sup>128</sup> Le produit de nombreux travaux anciens a été repris par Lawrence S. THOMPSON, « A cursory Survey of Maledictions », *Bulletin of the New York Public Library*, fév. 1952 ; repris in *Bibliologia Comica or Humorous Aspects of the Caparisoning and Conservation of Books*, Archon Books, 1968, p. 91-118. Cf. aussi les anathèmes réunis par Marc DROGIN, *Anathema! Medieval scribes and the history of book curses*, Totowa, 1983.

prévoient le prêt des livres à l'extérieur contre dépôt d'un gage (*pignus, vadimonius*)<sup>129</sup>. Mais la demande, forte, exigeait plus. En 1212, le concile de Paris interdit aux religieux le refus de prêt, « car le prêt compte parmi les principales œuvres de miséricorde », tout en prescrivant pour ne pas léser les établissements que les livres soient séparés en deux classes, l'une circulant et l'autre non. L'anathème, obstacle majeur à l'application de cette décision, fut interdit, et tous ceux qui avaient déjà été prononcés, levés<sup>130</sup>. Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, la rétention du savoir et des livres fut définie comme une forme de l'avarice<sup>131</sup>. Cela traduit un renversement complet par rapport au temps où les moines recevaient annuellement un livre choisi par leur supérieur : la demande [100] pouvait désormais venir du bas de la hiérarchie, et on s'efforçait de la satisfaire en présentant l'accès au livre comme un droit pour tous « les pauvres », pauvres étudiants extérieurs aux monastères.

Les étudiants devaient bientôt se regrouper avec leurs professeurs en associations de charité, les universités, qui constituèrent très vite d'importantes bibliothèques. Le collège de Sorbonne, fondé à Paris en 1257, vit son fonds de livres s'accroître rapidement grâce à de nombreux legs, jusqu'à devenir vers 1290 l'un des plus importants d'Europe. Les statuts et catalogues permettent de suivre les aménagements successifs exigés par le développement exponentiel de cet ensemble<sup>132</sup>. Selon les premiers statuts, rédigés probablement par le fondateur Robert de Sorbon vers 1268-1270, les membres du collège devaient jurer de ne pas

---

<sup>129</sup> Sur le prêt des livres : Marie-Henriette JULLIEN DE POMMEROL, « Le prêt de livres à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », dans *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA et Jean-François GENEST éd., Turnhout, 1998 (Bibliologia, 18), p. 339-374.

<sup>130</sup> *Interdicimus inter alia viris religiosus, ne emittant juramentum de non commodando libros suos indigentibus, cum commodare inter praecipua misericordiae opera computetur. Sed, adhibita consideratione diligenti, alii in domo ad opus fratrum retineantur ; alii, secundum providentiam abbatis, cum indemnitate domus, indigentibus commodentur. Et a modo nullus liber sub anathemate teneatur, et omnia praedicta anathemata absolvimus.* Ed. Philippe LABBE et Gabriel COSSART, *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*, Paris, 15 T., 1671-1672, ici T. XI, c. 69-70, cité in Léopold DELISLE, « Documents sur les livres et les bibliothèques au Moyen Âge », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 11, 1849, p. 216-231, ici p. 225. Ce texte fut repris deux ans plus tard, lors du concile de Rouen, en 1214 : Guillaume BESSIN, *Concilia Rotomagensis provinciae*, Rouen, 1717, p. 118-119, cité par Ernst Gustav VOGEL, « Einiges über Amt und Stellung des Armarius in den abendländischen Klöstern des Mittelalters », *Serapeum. Zeitschrift für Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und ältere Literatur*, 4, 1843, p. 17-29, 33-43 et 49-55, ici p. 52.

<sup>131</sup> Guillaume Peyraut (ca. 1200-1271), dans sa *Summa virtutum ac vitiorum* rédigée vers 1236-1249, définit une *avaritia scientiae* (t. II, § 4, 2, 14) sans parler des livres, ce que fait par contre Robert Grosseteste (1235-1253) dans un texte plus court, destiné aux confesseurs : *Avaritia autem circa honesta est ut circa doctrinam, et consimiliter libros et huiusmodi. Haec avaritia proprie est scholarium et pessima est, quia scientia distributa crescit et non dispersa decrescit.* Il n'y a pas d'édition récente de la *Somme* de G. Peyraut ; j'ai consulté celle imprimée à Lyon : Apud Ioannem Frellonium, 1551, p. 314-318. Robert GROSSETESTE, « Deus est », éd. Siegfried WENZEL, *Franciscan Studies*, 30, 1970, p. 218-293, ici p. 276. Pour situer cette forme d'avarice dans une perspective générale, voir Carla CASAGRANDE, Silvana VECCHIO, *Histoire des péchés capitaux au Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 162-163.

<sup>132</sup> Richard H. ROUSE, « The early Library of the Sorbonne », *Scriptorium*, 21, 1967, p. 42-71 et 227-251.

faire sortir les livres empruntés, et de les restituer avant de quitter la ville<sup>133</sup>. Cette disposition rappelant l'usage des monastères était viable tant que les manuscrits prêtés n'étaient pas trop nombreux. Afin de garder le compte des biens du collège tout en assurant la disponibilité des livres les plus utilisés, il fallut bientôt limiter leur flux, et on installa une salle de lecture où les livres étaient enchaînés sur des pupitres. Gérard d'Abbeville, co-fondateur de l'établissement, a peut-être été à l'origine de cette innovation. Il légua en 1272 trois cents manuscrits, l'une des plus importantes collections privées de l'époque, qu'il avait peut-être rassemblée exprès pour cela et qui doubla probablement le fonds déjà existant. Un problème paléographique dans son testament de 1271 empêche d'affirmer qu'il a demandé à ce que ses livres soient enchaînés<sup>134</sup>. Mais il est certain qu'une bibliothèque enchaînée fut aménagée une vingtaine d'années plus tard, ce que révèle une note à la fin du catalogue de 1290, reprise dans la version augmentée de 1338<sup>135</sup>. Cette salle appelée *libraria communis* fut agrandie en 1321, année où des statuts prescrivent d'y enchaîner le meilleur exemplaire de chaque ouvrage, même justement emprunté, « car le bien commun est plus divin que celui d'un seul »<sup>136</sup>. Dans les décennies suivantes, la salle est nommée *magna libraria*, par opposition à la *parva libraria* contenant les livres non enchaînés<sup>137</sup>.

Cette pratique de création d'une bibliothèque enchaînée par division de la collection, particulièrement précoce et bien connue à la Sorbonne, devait se [101] généraliser en Europe à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècles<sup>138</sup>, probablement en partie grâce à la renommée de l'établissement parisien. Les églises, plus tard les hôtels de ville<sup>139</sup>, adoptèrent progressivement eux aussi le principe, qui n'évoluera plus fondamentalement, de la salle de lecture à livres enchaînés sur des pupitres<sup>140</sup>. Rassemblant physiquement les livres et permettant de les consulter simultanément, la bibliothèque enchaînée est à la fois la

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 47 : *Item nullus recipiatur in domo, nisi fidem prestat, quod si contigerit ipsum libros de communi recipere, quod sicut suos ita illos fideliter observabit, et nullo modo distrahet nec accomodabit extra domum, et per integrum reddet eos quandocumque exigentur ab eo et quando contigerit eum villam exire.*

<sup>134</sup> Doit-on lire *incatenati* ou *et Cameraci* ? Résumé de la discussion *ibid.*, p. 51, note 30.

<sup>135</sup> *Nota etiam quod anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LXXX<sup>o</sup>IX<sup>o</sup> fuit primo institutum librarium in domo ista pro libris cathenatis ad communem sociorum utilitatem.* Cité *ibid.*, p. 60. L'aménagement doit en fait avoir été réalisé concomitamment à la rédaction du catalogue (p. 69).

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 229 : *Item quod de omni scientia et de libris omnibus in domo existentibus saltem unum volumen, quod melius est, ponatur ad cathenas in libraria communi ut omnes possint videre etiamsi unum tantum sit volumen, quia bonum commune divinius est quam bonum unius ; et ad hoc astringatur quilibet habens huiusmodi librum ponendum in libraria quod sine contradictione eum tradat.*

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 61. Voir aussi sur la Sorbonne le travail, de seconde main, de Herman Jean de VLEESCHAUWER, *Libraria Magna et Libraria Parva dans la Bibliothèque Universitaire du XIII<sup>e</sup> s.*, Pretoria, 1956 (Mousaion, 7).

<sup>139</sup> Une telle bibliothèque est attestée par exemple à Nuremberg en 1432. Cf. Karlheinz GOLDMANN, *Geschichte der Stadtbibliothek Nürnberg*, Nuremberg, 1957. Voir aussi Paul KAEGBEIN, *Deutsche Ratsbüchereien bis zur Reformation*, Leipzig, 1950 (Zentralblatt für Bibliothekswesen, Beiheft 77).

<sup>140</sup> Ce dont témoignent de très nombreux testaments et registres de comptes, que je n'ai pas rassemblés.

conséquence et l'instrument de pratiques nouvelles liées aux études scolastiques. Grâce à elle, les textes purent désormais être confrontés, comparés, dans l'esprit des discussions menées dans les écoles. Les livres étant généralement fixés à des tringles elles-mêmes cadenassées, les responsables des bibliothèques pouvaient toujours faire glisser les chaînes le long de leurs barres et redispser les volumes selon un nouvel ordre du savoir. La bibliothèque à pupitres favorisait également le travail de compilation, à la suite des grandes encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle qui étaient elles-mêmes, par la concaténation d'extraits des œuvres d'auteurs plus anciens, de véritables bibliothèques enchaînées en réduction. Ces livres-bibliothèques, commentaires liturgiques, *Légende dorée* ou sommes diverses<sup>141</sup>, transformaient le travail de la mémoire et furent d'ailleurs souvent enchaînés en tant qu'ouvrages de référence. La chaîne n'aura finalement pas été l'instrument d'un asservissement des livres, mais celui de leur mise en commun et d'une accélération de la circulation du savoir, d'une libération aux conséquences déterminantes à long terme : c'est dans ces salles permettant la lecture privée, mais socialement encadrée par des institutions, que s'élaborera la culture scientifique de l'Occident.

## Conclusion

Le dispositif de la bibliothèque enchaînée a parfois été maintenu jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Variante de la chaîne, la grille a pu servir à séparer bancs et pupitres, ainsi à la bibliothèque fondée à Séville en 1537 par Fernand Colomb, fils de l'explorateur, pour lequel « cent chaînes » ne suffisaient pas à conserver les livres<sup>142</sup>. Le nombre des livres augmentant, on installa souvent [102] une étagère, puis plusieurs, sur et sous les pupitres<sup>143</sup>. La disparition des

---

<sup>141</sup> Particulièrement significatif est le nom de *Catena aurea*, donné à la compilation par Thomas d'Aquin, vers 1263, de textes patristiques sur les Évangiles (éd. A. GUARENTI, Turin : Marietti, 1953, 4 T.). Mary CARRUTHERS rappelle à ce sujet que la « chaîne » était un procédé mnémonique déjà ancien à l'époque, utilisé en milieu monastique pour lier des autorités à une phrase biblique : *Le Livre de la Mémoire. La mémoire dans la culture médiévale*, Paris, 2002, p. 15. Je remercie Thomas Lentès de m'avoir indiqué la *Catena aurea*.

<sup>142</sup> Extrait du testament de Fernand Colomb : « [...] todo a la redonda yrá cercado de vna rexa por tal manera que quien pasare por la sala no pueda tocar a los libros y por parte de dentro desta rexa hazia los libros yrá arrimado a la rexa vn atril, altura de como se ponen en las librerías, y en este se pornán todos los libros que cupieren de la facultad que fuere los que están en su derecho, y por la parte de fuera de la rexa hazia la mitad de la sala yra vn banco donde se sienten los que entraren en la librería que esté vn pie de la rexa para los que estuvieren en él sentados puedan leer en los libros que estuvieren puestos en la rexa, y por entre las vergas puedan meter la mano para bolver las hojas, pero tal rexa no ha de ser de vergas de alto a baxo salvo de red por do sólo quepa la mano. Plus loin : porque vemos ques ynposible guardarse los libros avnque estén atados con cien cadenas. » Cité in Klaus WAGNER, «La Biblioteca Colombina en tiempos de Hernando Colón», *Historia, Instituciones, Documentos*, 19, 1992, p. 485-495, ici p. 494. Voir aussi sur cette bibliothèque Klaus WAGNER, Tomás Marín MARTINEZ, José Manuel Ruiz ASECIO éd., *Catálogo Concordado de la Biblioteca de Hernando Colón*, Madrid, 2 T. parus, 1993-1995.

<sup>143</sup> Cette évolution typologique est retracée in B. H. STREETER, *The chained library*, op. cit. (note 1).

bibliothèques enchaînées a sans doute été provoquée par les causes mêmes qui avaient poussé à leur création : la quantité croissante des livres et le besoin d'en faciliter l'accès. Les étagères trop nombreuses furent détachées des pupitres. Devenues inutiles, les chaînes qui abîmaient les volumes, désormais serrés verticalement les uns contre les autres, furent généralement ôtées, si bien que souvent aujourd'hui seuls de petits trous ou des traces de rouille témoignent de ce dispositif oublié. Les descriptions anciennes indiquent que des livres enchaînés ont pu demeurer longtemps en place dans des églises, tel cet « ancien bréviaire manuscrit » de la cathédrale de Laon décrit dans sa cage en 1724<sup>144</sup>. Ils ont probablement disparu en France lors du vaste mouvement de biens de la Révolution. Au Royaume-Uni, William Blades envoya dans les années 1880 un questionnaire sur les livres enchaînés aux responsables de nombreuses églises. D'après les réponses qui forment un répertoire de cinquante pages<sup>145</sup>, de nombreux livres n'ont été mis à l'abri que durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les plus anciens avaient probablement remplacé des livres catholiques, tel le plus fréquemment cité, le *Book of Martyrs* de John Foxe (1516-1587) relatant les persécutions subies par les réformateurs. D'autres livres avaient encore dû être installés aux siècles suivants.

Tout texte qui fait l'objet d'une performance<sup>146</sup> s'inscrit dans un lieu, celui du corps des hommes qui en sont le médium. Le premier des textes dans la culture médiévale, la Parole divine, s'exprime ainsi par la liturgie dans l'espace de l'église. L'acte d'écriture extrait le texte de la mémoire humaine, le rend manipulable et le fait durer dans le temps. Comme tous les objets, les livres ont une fonction sociale, qui en l'occurrence accompagne les textes qu'ils véhiculent et en détermine le sens. L'étude des textes passe donc par celle du contexte matériel et social des livres, au-delà de leur phase de [103] fabrication. Considérer systématiquement un dispositif particulier, le livre enchaîné, aura permis de décrire certains usages privilégiés de l'écrit au Moyen Âge. La chaîne, empêchant le transfert d'un livre du domaine commun au domaine privé, rive dans la durée le texte écrit à un espace social, transformant autant la perception du texte que celle de l'espace. Sa mise en œuvre s'étend de la liturgie et de la vie conventuelle jusqu'à l'université et la communauté urbaine. Texte sacré, loi, œuvre savante, le texte enchaîné en un lieu commun devient lui-même lieu commun pour

---

<sup>144</sup> « Nous aperçûmes, hors du chœur, un ancien bréviaire manuscrit, enfermé dans une petite grille de fer... », in Dom Edmond MARTENE, Dom Ursin DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, T. II, 1724, p. 46 ; cité in MASSON, *Le décor des bibliothèques*, op. cit. (note 85), p. 47. Selon l'indication, contemporaine, de Sauval, la grille se trouvait à la croisée (cf. note 33).

<sup>145</sup> W. BLADES, « Books in chains », art. cit. (note 6). Les lieux y sont classés par ordre alphabétique.

<sup>146</sup> Sur la performance comme vecteur premier de la textualité au Moyen Âge : Paul ZUMTHOR, *La Lettre et la Voix. De la « littérature » médiévale*, Paris, 1987. Cette notion est aussi applicable aux usages sociaux de l'écrit.

ceux qui le fréquentent, à la jonction des sphères intime et publique. Élément de culture partagée, il fut longtemps un élément de la performance des hommes s'appropriant et renouvelant sans cesse le dispositif matériel de leur vie sociale<sup>147</sup>.

Philippe Cordez  
EHESS, Paris  
Humboldt Universität, Berlin

---

<sup>147</sup> Je remercie Pascal Collomb, qui a bien voulu lire une première version de ce texte et en discuter avec moi. Les photographies sont de l'auteur.